

U.F.R. DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

ANNEE 2015-2016

LICENCE  
INFORMATION &  
COMMUNICATION

*Version de septembre 2015*

Responsable de la formation :  
Nathalie ALMAR  
[nathalie.almar@martinique.univ-ag.fr](mailto:nathalie.almar@martinique.univ-ag.fr)

**Secrétariat Pédagogique :**

***Portail Sciences de l'Homme et de la Société***

**Luce LEGER**

Tél : 05 96 72 74 62

[Luce.Leger@martinique.univ-ag.fr](mailto:Luce.Leger@martinique.univ-ag.fr)

# SOMMAIRE



<http://nelsond.mondoblog.org/archives/219>

La Licence Information et Communication [IC] .....	3
L'équipe pédagogique .....	6
L'année universitaire : structuration.....	7
Licence 3 <sup>ème</sup> année .....	8
- <i>Parcours Analyse des pratiques et des produits de communication [COM]</i> .....	14
- <i>Parcours Didactique des langues, Français Langue Etrangère [FLE]</i> .....	15
Liste des UEP Transversales .....	16
Liste des UE Libres au choix (ECL) .....	17
Stages.....	18
Tableaux d'équivalences .....	20
Principaux services de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines .....	22
Plan Réussite Licence .....	23
Passerelle-réorientation.....	24
Règlements des examens .....	25
Fiches pédagogiques.....	38
Mobilité et coopérations internationales .....	40
Glossaire .....	45

# La Licence Information et Communication

La mention *Information et communication* forme des étudiants dans le champ des Sciences de l'information et de la communication (SIC). Son parcours spécifique commence en S5 : à une culture de base en lettres et langues, sciences humaines et sociales, acquise dans d'autres mentions pendant les deux premières années, elle ajoute un enseignement spécifiquement orienté vers la **compréhension du rôle de l'information et de la communication dans les dynamiques sociales et institutionnelles**.

Elle étudie notamment comment le développement des activités d'information et des processus de communication renouvelle la construction du savoir sur les phénomènes sociaux (histoire et théories des sciences sociales, développement des théories des SIC), éclaire la complexité croissante des enjeux et des activités humaines dans un monde en mutation (migrations, plurilinguismes, médiatisations, de communication et paradigmes du changement social).

Elle se penche sur la question publique des cultures dans la mondialisation par une approche liant les identités (langues, territoires), les médias (programmes, produits) et les enjeux sociaux (dominations économique, sociale et politique ; phénomènes interculturels).

**Cette mention fournit aux étudiants qui arrivent au niveau L la possibilité de poursuivre des études dans un cursus de Master *Information et Communication* à l'UAG, ou des enseignements sur des thématiques scientifiques pointues en sciences de l'information et de la communication, ou gestion de la documentation** dans d'autres établissements. Elle renforce à la fois leur chance de réussite et d'insertion professionnelle par la mise en place d'enseignements de sensibilisation aux langages audio-visuels, à la sémiologie, au fonctionnement des médias aux semestres 1, 2, 3 et 4 (voir dispositifs d'aide à la réussite).

## Les parcours de la L3 IC :

La mention *Information et communication* offre deux parcours : un parcours *Analyse des pratiques et des produits de communication (COM)* complète la description générale donnée ci-dessus par des enseignements qui proposent une étude plus empirique des pratiques professionnelles et de leurs produits (analyses des pratiques journalistiques et des productions médiatiques), avec une orientation particulière vers les thèmes du traitement de la documentation et ceux de l'évaluation des communications ; un parcours *Didactique des langues, Français langue étrangère (FLE)* fournit des enseignements spécialisés en didactique des langues, destinés aux futurs enseignants de français.

Les deux parcours de la mention Information et Communication se différencient par les UEP des semestres 5 et 6. Ces parcours sont les suivants :

### ***Analyse des pratiques et des produits de communication (IC-COM)***

Ce parcours propose une spécialisation dans les sciences de l'information et de la communication proprement dites, en introduisant les étudiants à des questionnements approfondis portant sur l'analyse des pratiques et produits de communication dans les milieux professionnels (IC/COM 6.1 « *Analyses et productions audiovisuelles* »). Il y ajoute une unité à coloration plus technique, « *Pratiques rédactionnelles* » (IC/COM 6.2), destinée à favoriser l'approfondissement de leurs compétences dans les domaines du traitement de l'information et de la gestion du document.

Positionnement : Le parcours COM fournit aux étudiants les bases des sciences de l'information et de la communication nécessaires pour accéder au Master de sciences de l'information et de la communication, de documentation, dans n'importe quelle université LMD. Il leur donne une connaissance des pratiques dans le monde professionnel (secteurs de l'information et de la culture) pour l'analyse du discours, le traitement des textes et des documents, et la gestion de la documentation.

### **Didactique des langues, Français Langue Etrangère (IC-FLE)**

Ce parcours propose une spécialisation en didactique des langues et des cultures, et en enseignement du français langue étrangère, au semestre 5 (6 crédits) et au semestre 6 (12 crédits).

Mutualisations : toutes les UE du parcours FLE sont mutualisées au profit de l'ensemble des étudiants des domaines en Lettres et Sciences humaines. Ceci signifie que chacun de ces enseignements n'est répété qu'une seule fois par site (Martinique et Guyane), dans la limite des effectifs d'un groupe de TD.

Positionnement : Les enseignements très pratiques du parcours FLE, et leur large ouverture à plusieurs mentions, permettront aux étudiants de ces mentions, s'ils le souhaitent, de s'orienter vers la didactique du FLE, domaine ouvrant de nombreux débouchés dans toute la zone Caraïbe, aussi bien dans les pays francophones (Haïti, plus de 8 millions d'habitants), anglophones, hispanophones que lusophones (cas de l'Amapá, État du Brésil voisin de la Guyane où le français est première langue étrangère obligatoire).

### **Modalités d'accès**

#### **• Accès de plein droit**

Ont accès de plein droit :

1. les étudiants du domaine LSH ayant validé les quatre premiers semestres de L
2. les étudiants ayant validé quatre premiers semestres de L quel que soit le domaine
3. les étudiants titulaires d'un DEUG quelle que soit la discipline
4. les titulaires d'un diplôme d'État pouvant prétendre à la validation de leurs acquis suivant la procédure arrêtée par l'Université.

Au cours des semestres antérieurs, la mention SIC n'est pas ouverte à l'inscription des étudiants ; cependant son équipe pédagogique propose aux étudiants des autres mentions, des enseignements ayant trait aux sciences de l'information et de la communication au cours de leurs semestres 1, 2, 3 et 4. Ces enseignements peuvent être choisis en tant qu'UEP par ces étudiants d'autres mentions.

#### **• Validation des acquis**

Les candidats ne possédant pas un diplôme permettant l'accès de plein droit mais justifiant de titres et travaux d'un niveau comparable peuvent retirer un dossier de demande de validation d'acquis avec un curriculum vitæ et une lettre de motivation à la Commission pédagogique de l'UFR LSH.

### **Unités proposées aux autres mentions aux semestres 1, 2, 3 et 4**

La mention Information et communication n'ouvrant qu'aux semestres S5 et S6, elle accueille des étudiants ayant suivi n'importe quelle autre mention au cours des quatre premiers semestres. Elle propose donc aux semestres antérieurs des enseignements de découverte et d'initiation disciplinaire et professionnelle ouverts aux domaines ALL et SHS, et recommandés aux étudiants qui souhaitent très tôt se pré-orienter dans cette discipline.

Aux semestres 3 et 4 : une UEP de renforcement des savoirs généraux

- S3 : UEP IC : « *Analyse des médias* »
- S4 : UEP IC : « Genre, images et communication »

Aux semestres 3 et 4 : une UEP Insertion professionnelle

« *Métiers de la communication : stage en entreprise* »

**Ces enseignements sont conçus pour, sans pré-requis, éveiller l'intérêt des étudiants pour des problématiques de l'information et de la communication, et leur donner des savoirs et des compétences utiles dans d'autres domaines des lettres ou des sciences humaines.**



<http://www.campus-clermont.net/>

# L'équipe pédagogique

- **Nathalie ALMAR**, MCF  
[nathalie.almar@martinique.univ-ag.fr](mailto:nathalie.almar@martinique.univ-ag.fr)  
Sociologie des médias et de la communication  
Responsable pédagogique
- **Christine ANGELIQUE**, Chargée d'enseignement  
[christine.angelique@wanadoo.fr](mailto:christine.angelique@wanadoo.fr)  
Gestion documentaire
- **Joël BELLAY**, Chargé d'enseignement  
[joelbellay@gmail.com](mailto:joelbellay@gmail.com)  
Supports en ligne
- **Isabelle DUBOST**, MCF  
[isabelle.dubost@martinique.univ-ag.fr](mailto:isabelle.dubost@martinique.univ-ag.fr)  
Anthropologie générale
- **Cécile EVERARD**, Chargée d'enseignement  
[c.everard@media-antilles.fr](mailto:c.everard@media-antilles.fr)  
Techniques de rédaction / Presse écrite
- **Christian FORET**, Chargé d'enseignement  
[cforet@gmail.com](mailto:cforet@gmail.com)  
Audiovisuel
- **Sandrine HUILLET**, Chargée d'enseignement  
[sandrinerici@hotmail.fr](mailto:sandrinerici@hotmail.fr)  
Journal radio
- **Joëlle KABILE**, Chargé(e) d'enseignement  
[joelle.kabile@wanadoo.fr](mailto:joelle.kabile@wanadoo.fr)  
Sociologie générale
- **Fanny MARSOT**, Chargé(e) d'enseignement  
[fannymarsot@gmail.com](mailto:fannymarsot@gmail.com)  
Journal TV
- **Olivier PULVAR**, MCF  
[olivier.pulvar@martinique.univ-ag.fr](mailto:olivier.pulvar@martinique.univ-ag.fr)  
Sociologie et communication des organisations / Sciences de la communication  
Discours, médias, pouvoirs

Les enseignements pratiques en Information-Communication sont dispensés par des intervenants professionnels des secteurs concernés.

Les enseignements de FLE sont assurés par l'équipe pédagogique de l'Institut Caribéen d'Etudes Francophones et Interculturelles de la Faculté LSH [ICEFI].

# L'année universitaire : structuration

<http://www.etlalumiere.biz/vot-re-acces-presse/non-classe/>

© 2011 admin

La Licence IC démarre en troisième année.

Toutefois, les étudiants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année peuvent suivre des enseignements du domaine dans le cadre des UE Transversales de Licence (cf. p. 13). Ces UE sont ouvertes par la composante, en fonction de la capacité d'encadrement pédagogique dans ces disciplines.



## **SUEP-LS3-IC : Analyse des médias**

Analyse des médias de masse (grands courants de recherche, typologie des médias, fonctions des médias). La circulation de l'information (agences de presse, groupes de communication, information et médias dans le monde)

Approche des différents modèles théoriques d'analyse des médias (agenda setting ; spirale du silence; knowledge gap; cultural studies; texte-lecture)

## **SUEP-LS4-IC : Genre, images, communication**

Amener les étudiants à travers l'analyse de supports médiatiques à s'interroger sur les inégalités dans les relations hommes-femmes au sein de notre société, sur les rôles masculins et féminins et sur leur évolution

Différents champs seront abordés : éducation, famille, loisirs, travail, politique etc.

### Pédagogie :

- Analyse de supports médiatiques : publicités, programmes télévisés, magazines, les manuels scolaires.
- Séance-débats à partir de documents. Susciter la parole.

## **SUEP-LS4-IC : SIC 4.2 : Métiers de la communication + stage en entreprise ou en collectivité**

Stage pratique obligatoire dans un média, dans une entreprise de communication, dans une collectivité ou une administration.



# Licence 3<sup>ème</sup> année : unités d'enseignement

## ➤ **Tronc commun : unités d'ossature**

La mention *Information et Communication* offre un enseignement de tronc commun, constitué d'unités d'« ossature », et occupant la « moitié » (16 crédits sur 30 pour être précis) de chaque semestre (semestres 5 et 6). Les unités d'ossature de cette mention se donnent pour but de présenter aux étudiants des éléments de base pour comprendre comment l'essor des activités d'information et des processus de communication permet de revisiter la construction du savoir sur les phénomènes sociaux (histoire des sciences sociales, théories des SIC, communication et changement social), d'éclairer la complexité croissante des enjeux et des activités humaines dans un monde en mutation (sociologie de la communication, communication des organisations, analyse des systèmes médiatiques, étude des phénomènes migratoires).

Elle offre un enseignement sur la question publique des cultures dans la mondialisation par une approche liant les identités (langues, territoires), les médias (programmes, produits) et les enjeux sociaux (dominations économique, sociale et politique, dialogue interculturel).

Ces unités d'ossature sont conçues pour intéresser tous les étudiants de cette mention, indépendamment du parcours qu'ils choisissent (COM ou FLE).

## ➤ **Parcours : unités de parcours**

Les 2 parcours offerts par la mention *Information et Communication* sont identifiés comme suit :

- COM : Analyse des pratiques et des produits de Communication
- FLE : Didactique des Langues, Français Langue Étrangère

Dans chacun des deux parcours de cette mention (COM et FLE), les unités spécifiques du parcours représentent 48h au semestre 5 (sous forme d'une UEP disciplinaire), et 96h au semestre 6 (sous forme de deux UEP disciplinaires de 48h). Voir les tableaux décrivant les UE par parcours (p. 11 et 12).

## ➤ **Parcours : positionnement**

Les deux parcours possèdent toutes les UEO de S5 et de S6, ainsi que et l'UEC de S5 en commun ; soit 37 crédits sur 60, ou encore 61,6%.

Les deux semestres (S5 et S6) de la licence mention IC comprennent des unités d'enseignement d'ossature (UEO), des unités d'enseignement de parcours (UEP) et des unités d'enseignements complémentaires (UEC).

- Les **UEO** constituent des enseignements fondamentaux en SIC. Ils visent à comprendre comment l'essor des activités d'information et des processus de communication permet de revisiter la construction du savoir sur les phénomènes sociaux (histoire et théories des sciences sociales, théories des SIC, communication et changement social) et, à éclairer la complexité croissante des enjeux et des activités humaines dans un monde en mutation (communication des organisations, analyse des systèmes médiatiques, sociolinguistique). Ils sont

communs à la mention et doivent être suivis obligatoirement par tous les étudiants quel que soit leurs parcours (COM ou FLE).

- Les **UEP** peuvent être constituées de plusieurs sous-UE au choix et dans ce cas prolongent les enseignements des UEO en mettant l'accent sur des problématiques spécifiques au choix de l'étudiant suivant son orientation professionnelle ou scientifique. Elles sont offertes par chacun des deux parcours de cette mention (COM et FLE), aux semestres 5 et 6.
- Les **UEC** n'apparaissent qu'au semestre 5 et sont obligatoires. Ces unités d'enseignement sont construites sur le même modèle pour tous les étudiants du domaine Lettres et Sciences Humaines (LSH). Elles comprennent 3 sous-UE : Langues Vivantes Etrangères (LVE), Outils Informatiques (OIM) et Enseignement Libre au Choix (ECL).

### **UE Communes aux deux parcours**

#### ➤ **UEO1 : Sciences sociales Appliquées**

**ECa. Histoire des sciences sociales** : La construction des sciences sociales d'un point de vue historique ; contextualisation de l'émergence des théories. Les problèmes fondateurs.

**ECb. Sociologie des médias et de la communication** : Les différents courants théoriques d'analyse des médias : des théories de l'influence (Théories de la seringue hypodermique, Ecole de Francfort, Théories de l'incubation culturelle etc...) aux théories de la réception (Modèle des usages et gratifications, Modèle du two-step-flow etc)

Bibliographie :

RIEFFEL R., 2005 (2 ème éd.), *Sociologie des médias*, Ellipses, Paris

#### ➤ **UEO2 : Théories des SIC**

**ECa. Théories de la communication** : Théories du signe ; approches de la linguistique et théories cybernétiques ; sémiologie et sémiotique ; médiologie ; histoire des supports de communication ; audiences, opinion publique, influence ; Internet, hypertexte et écrits d'écran.

**ECb. Communication des organisations** : Théories, concepts et outils se rapportant à la communication (système/construit social; sciences de gestion/analyse sociologique; organisation et Sciences de l'information et de la communication; stratégie/modèles de communication).

#### ➤ **UEO3 : Communication et changement social**

**ECa. Théories et auteurs fondamentaux** : L'enseignement Théories et auteurs fondamentaux en sciences sociales propose aux étudiants un panorama des auteurs et des méthodes (en particulier sociologiques) utiles à la compréhension des phénomènes sociaux, et leur propose d'appliquer ces outils à l'objectivation et à la déconstruction d'objets (dictat de l'apparence, relations conjugales, identités, sexualité) à partir de supports dont ils sont familiers (clips vidéo, séries TV, publicités, réseaux sociaux).

Bibliographie :

Beitone Alain, Dollo Christine, Gervasoni Jacques, Rodrigues Christophe, *Sciences sociales*, 7<sup>e</sup> édition, Paris, Sirey, 2012.

Corcuff Philippe, *Les nouvelles sociologies. Sociologies contemporaines. 3ème édition*, Paris, Armand Colin, coll. « 128 », 2011.

**ECb. Modèles de communication et paradigmes de développement** : Réflexions croisées sur les notions de développement et de communication. Approches thématiques du développement : TIC, médias, culture, santé etc.

AGBOBLI Christian. (dir.), *Quelles communication pour quel changement ? Les dessous du changement social*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2009

LAFRANCE Jean-Paul., « Revisiter le concept du sous-développement et les modèles de communication qui accompagnent l'aide au développement », *Cahiers du CEDIMES*, 2012

## UEO4 : Communication et enjeux de pouvoir

**ECa. Migrations, territoires et identités :** Etude des processus et des systèmes migratoires (expériences caribéennes avec les immigrations extra-caribéennes, intra-caribéennes et l'émigration BUMIDOM vers la France métropolitaine) ; Nouveaux enjeux territoriaux : ressources transnationales (notions de frontière et de territoire pour des populations en mobilité ou issues de l'immigration et, pour des groupes en diasporas).

### **ECb. Discours, médias et pouvoirs :**

Espace public et communication politique ; Réseaux d'information, réseaux de pouvoir ; Idéologies et univers de discours ; Médias et manipulation ; Le totalitarisme consumériste. L'objectif est d'observer les médias d'un point de vue critique, à partir du documentaire « Les nouveaux chiens de garde » (Kergoat, Balbastre, 2011). Ce support permet de découvrir et de développer la sociologie bourdieusienne des médias, et les théories des effets des médias.

### Bibliographie :

Bourdieu, Pierre., « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 101, n°101-102, pp. 3-9, 1994

Vidéo : «Les nouveaux chiens de garde», Kergoat, Balbastre, 2011

## UE spécifiques au parcours COM

### ➤ UEP2 : Information et documentation

**ECa. Méthodes de rédaction :** Fondamentaux de la rédaction. Formes rédactionnelles classiques et courantes.

**ECb. Gestion documentaire :** Histoire du livre et de la lecture ; Sociologie du livre et de la lecture ; Politiques culturelles ; Droits d'auteur et droits voisins ; Principes de classification et d'indexation de la documentation ; Classification décimale Dewey ; Langages d'indexation.

### ➤ UEP12 : Analyse et productions audiovisuelles

**ECa. Analyse de films – techniques d'écriture audiovisuelles :** Approfondissement à travers des cas pratiques sur supports visuels et audiovisuels (image mobile, écriture scénaristique, modèles de scénarios, genre audiovisuel).

### **ECb. Journal radiodiffusé :**

Recherche et collecte de l'information; techniques rédactionnelles ; genres journalistiques; guide d'entretien.

Réalisation des journaux d'information (conception, fabrication, diffusion).

### **Journal Télévisé**

Le module Journal TV permettra aux étudiants d'apprendre les rouages de la création d'un journal télévisé. Du jargon aux codes en passant par quelques techniques d'écriture, il emmène les étudiants dans les coulisses du JT. Fort de cet enseignement, ils pourront ensuite se lancer eux même dans un exercice de journal avec de vrais reportages qu'ils auront tourné.

Bibliographie :

JESPERS Jean-Jacques, *Journalisme de télévision : enjeux, contraintes, pratiques*, Ed. De Boeck Supérieur, Déc. 2009

MANIER Paul-Stéphane, *Le journalisme audiovisuel : les techniques rédactionnelles en télévision et sur internet*, Nov 2014

### ➤ UEP13 : Pratiques rédactionnelles

**ECa. Presse écrite :** Application des techniques journalistiques à la presse quotidienne régionale. Recherche et collecte de l'information; techniques d'écriture journalistique; guide d'entretien. Rédaction d'articles, réalisation de reportages (*conception, fabrication, diffusion*).

### **ECb. Supports en ligne :**

Comprendre les interactions du système d'information de l'entreprise avec les supports de communication numérique. Permettre de développer des web stratégies liées aux objectifs de communication de l'entreprise ou de la collectivité. Intégrer la communication digitale dans la stratégie globale de l'entreprise. L'approche théorique et pratique des réseaux sociaux permet de découvrir le community management et l'écriture en ligne.

Bibliographie :

- DELENGAIGNE Xavier et GONTIER Fabrice, *Les outils multimédia du web. Equipements, services et savoir-faire pour communiquer sur le web*, Ed° CFPJ, 2009

- CHEREAU Mathieu, *Community Management, Comment faire des communautés web le meilleur allié des marques*, Dunod, 2<sup>ème</sup> ed., août 2012

- *Digital minds, 12 clés pour développer votre business sur le web* - Ouvrage collectif de professionnels du marketing digital, Ed° WSI (We Simplify Internet), 2014.

## **UE spécifiques au parcours FLE**

- **UEP10 : Enseigner et apprendre des langues étrangères : concepts, méthodes et pratiques :** Les concepts didactiques centraux de l'enseignement / apprentissage du FLE dans les approches communicatives et actionnelles ; évolution des années 1980 à aujourd'hui ; pratiques pédagogiques induites seront également abordées, notamment à travers une analyse critique de différentes générations de méthodes et manuels.
- **UEP11 : Didactique du FLE :** Le passage de la didactique des langues à la didactique des langues-cultures, fondée sur une approche interculturelle ; Analyse de représentations et de pratiques culturelles

## PARCOURS ANALYSE DES PRATIQUES ET DES PRODUITS DE COMMUNICATION [COM]

	Codes	Intitulés UE	Coef	Intitulés EC	ECTS	CM	TD	Modalités de contrôle	1 <sup>ère</sup> session		2 <sup>ème</sup> session	
									Durée de l'écrit	Oral	Durée de l'écrit	Oral
S5	UEO9	Sciences sociales appliquées	2	a) Histoire des sciences sociales b) Sociologie de la communication	4 4	12 12	18 18	CC CC	2h 2h	NON NON	2h 2h	NON NON
	UEO10	Théories des SIC	2	a) Théories de la communication b) Communication des organisations	4 4	12 12	18 18	CC CC	4h 3h	NON NON	4h 3h	NON NON
	UEP9	UEP de professionnalisation transversale	1,5	Au choix (cf. liste) <i>Recommandées</i> : CLES (anglais ou espagnol) Stage en entreprise, administration ou collectivité	3	Selon choix		Selon choix				
	UEP10	Information et documentation	2	a) Méthodes de rédaction b) Gestion documentaire	3 3	12 12	12 12	CC CC	NON NON	NON NON	NON NON	NON NON
	UEC5	UE Complémentaire	1	a) Outils Informatiques et Multimédia (OIM) b) Langues Vivantes Etrangères (LVE) : Anglais ou Espagnol c) Enseignement au Libre Choix (ECL)	1 2 2		12 24 12	CC CC CC	1h OUI Selon	NON Ou OUI l'ECL	NON NON NON	NON NON NON
S6	UEO11	Communication et changement social	3	a) Théories et auteurs fondamentaux b) Modèles de communication et paradigmes de développement	4 4	12 12	18 18	CC CC	2h 2h	NON NON	2h 2h	NON NON
	UEO12	Communication et enjeux de pouvoir	3	a) Migrations, territoires et identités b) Discours, médias et pouvoirs	4 4	12 12	18 18	CC CC	2h 2h	NON NON	2h 2h	NON NON
	UEP11	UEP de professionnalisation transversale	1	Au choix (cf. liste) <i>Recommandée</i> Stage en entreprise, administration ou collectivité	2	Selon choix		Selon choix				
	UEP12	Analyses et productions audiovisuelles	1,5	a) Analyse de films – Techniques d'écriture audiovisuelles b) Journal télévisé – journal radiodiffusé	3 3		24 24	CC CC	NON NON	NON NON	NON NON	NON NON
	UEP13	Pratiques rédactionnelles	1,5	a) Presse écrite b) Supports en ligne	3 3		24 24	CC CC	NON NON	NON NON	NON NON	NON NON

PARCOURS DIDACTIQUE DES LANGUES, FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE [FLE]

Codes	Intitulés UE	Coef	Intitulés EC	ECTS	CM	TD	Modalités de contrôle	1 <sup>ère</sup> session		2 <sup>ème</sup> session	
								Durée de l'écrit	Oral	Durée de l'écrit	Oral
S5	<b>UEO9</b>	<b>2</b>	a) Histoire des sciences sociales b) Sociologie de la communication	4 4	12 12	18 18	CC CC	2h 2h	NON NON	2h 2h	NON NON
	<b>UEO10</b>	<b>2</b>	a) Théories de la communication b) Communication des organisations	4 4	12 12	18 18	CC CC	4h 3h	NON NON	4h 3h	NON NON
	<b>UEP9</b>	<b>1,5</b>	Au choix (cf. liste) <i>recommandées</i> : Stage en entreprise, administration ou collectivité ; CLES (anglais ou espagnol)	3	Selon choix		Selon choix				
	<b>UEP10</b>	<b>2</b>	a) Enseigner et apprendre des langues étrangères : concepts, méthodes et pratiques b) Didactique de l'interculturalité	3 3	12 12	12 12	CC CC	2h 2h	NON NON	NON NON	NON NON
	<b>UEC5</b>	<b>1</b>	a) Outils Informatiques et Multimédia (OIM) b) Langues Vivantes Etrangères (LVE) : Anglais ou Espagnol c) Enseignement au Libre Choix (ECL)	1 2 2		12 24 12	CC CC CC	1h OUI Selon	NON ou OUI l'ECL	NON NON NON	NON NON NON
S6	<b>UEO11</b>	<b>3</b>	a) Théories et auteurs fondamentaux b) Modèles de communication et paradigmes de développement	4 4	12 12	18 18	CC CC	2h 2h	NON NON	2h 2h	NON NON
	<b>UEO12</b>	<b>3</b>	a) Migrations, territoires et identités b) Discours, médias et pouvoirs	4 4	12 12	18 18	CC CC	2h 2h	NON NON	2h 2h	NON NON
	<b>UEP11</b>	<b>3</b>	a) Géopolitique de la francophonie b) Histoire de la langue française et de la francophonie c) Apprentissage des langues et créativité d) Les particularités régionales des français dans le monde	3 3 3 3	12 12 12 12	12 12 12 12	CC CC CC CC	2h 2h 2h 2h	NON NON NON NON	NON NON NON NON	NON NON NON NON
	<b>UEP12</b>	<b>1</b>	Au choix (cf. liste) <i>recommandée</i> : Stage en entreprise, administration ou collectivité	2	Selon choix		Selon choix				

Discipline	UEP	Niveau	Semes- tre	Crédits	Evaluation	Jour	Horaire	Observations
Anglais	Criminalité et culture aux Etats-Unis (M. GADET)	L3	S5					
	Analyse orale de documents (M. ou Mme X)	L3	S5					CLES Anglais
Espagnol	Analyse orale de documents (Mme ESTRYPEAUT)	L3	S5					CLES - C2I
Géographie	Volcan et sociétés dans la Caraïbe (Mme PAGNEY)	L3	S5					
Histoire	Histoire de la Caraïbe (M. CHATEAU-DEGAT)	L3	S5					
Lettres Modernes	Voix, corps, public (Mme BENAC)	L3	S5					
ICEFI	Didactique de l'interculturalité (M. MARTIN)	L3	S5					
	Enseigner et apprendre les langues étrangères : concepts, méthodes et pratiques (M. RIBA)	L3	S5					
SEDSIC	Stage en entreprise, administration ou collectivité (Mme ALMAR/Mr Pulvar)	L3	S5 et/ou S6					UEP de pré-professionnalisation SEDSIC
SEDSIC	Histoire des idées pédagogiques (M. BELAISE)	L3	S6					
ICEFI	Apprentissage des langues et créativité (M. BELLONIE)	L3	S6					
	Géopolitique de la francophonie (M. NELSON)	L3	S6					
	Histoire de la langue française et de la francophonie (M. MARTIN)	L3	S6					
	Les particularités régionales des français dans le monde (M. NELSON)	L3	S6					
STAGE	Stage en primaire et/ou collège et/ou lycée et/ou entreprise	L3	S6					
METIERS ALLC	Métiers des arts, des langues, des lettres et de la culture : Séminaires Etudier et enseigner autrement (janv. 2013)	L3	S6					

## Liste des UEP transversales de Licence



# Liste des Enseignements au Libre Choix (ECL)

Niveau **Licence** / **Domaine** LETTRES ET SCIENCES HUMAINES/  
Responsables du domaine : Cécile Bertin/Fabrice Silpa

I.2N°	I.3Intitulé	Responsable <sup>1</sup>	I.3.aContenu succinct	Type de CC <sup>2</sup>	Pôles <sup>3</sup>	Exclusion <sup>4</sup>
01	<b>CREOLE JAMAÏCAIN</b>  SEM 5 (L3)	Dr. Romain CRUSE  (Economie)	Etude de la langue créole jamaïcaine (patwa) à travers une base théorique (origine, grammaire, conjugaison, vocabulaire, etc.) et l'analyse de documents écrits (poèmes, etc.) et oraux (musique).	Contrôle Continu ECRIT 2h		
02	<b>ART ET CULTURE</b>  SEM 4 (L2) Et SEM 5 (L3)	Laurette CELESTINE-TRIOLE  (Département Lettres Modernes)	<u>UE composée de 4 modules (enseignement théorique et pratique) : l'étudiant doit choisir un module parmi les 4 suivants :</u> <u>Théâtre</u> : Approche historique et littéraire du théâtre, appropriation de l'art du comédien par différentes techniques (jeu dramatique, improvisation...) <u>Ou Cinéma audio-visuel</u> : Découverte de l'outil. Maîtrise des outils de base de prise de vue/son/technique de montage. <u>Ou Arts plastiques</u> : Appropriation d'une culture artistique et mise en éveil des sens : technicité concepts et notions. <u>Ou chant choral</u> : Histoire du chant, apprentissage des techniques du chant.	12h CM et 12h TD  Contrôle Continu théorique (2h) et pratique		

<sup>1</sup> Indiquer le nom et qualité du responsable de l'enseignement / la composante ou service commun /

<sup>2</sup> Indiquer le nombre d'épreuves, la durée, ou projet ou autre type de validation

<sup>3</sup> Indiquer par le code 97-\*, le ou les pôles ou l'enseignement peut être ouvert.

<sup>4</sup> Indiquer éventuellement le ou les mention(s) non concernées

03	<b>PERSONNE ET SOCIETE</b>  SEM 5 (L3)	Michel TONDELLIER  (Département SEDSIC)	<p>Cet enseignement constitue une première formation à la psychologie et à la sociologie. L'objectif est de permettre aux étudiants de comprendre et d'articuler les grandes problématiques et les concepts fondamentaux qui organisent ces deux disciplines (jalons historiques, théories fondatrices, grands domaines de la recherche, présentation des principales méthodes et exemples d'applications). L'inscription à cette unité d'enseignement est obligatoire pour les étudiants rejoignant la formation via une validation d'acquis (autre diplôme) ou une validation d'acquis d'expérience (expérience professionnelle). Elle est également fortement conseillée pour les étudiants n'ayant jamais suivi d'enseignement de psychologie et de sociologie.</p> <p><u>Bibliographie :</u> <u>Ouvrages conseillés en psychologie :</u> Bioy, A. &amp; Fouques, D. (2008). Psychologie clinique et psychopathologie. Manuels visuels de licence (Coll.). Dunod (Eds.), 245 p. Ionescu, S., Blanchet, A., &amp; Gaonac'h, D. (2010), Psychologie cognitive et bases neurophysiologiques du fonctionnement cognitif. Presses Universitaires de France (Eds.), 587 p. Ricaud-Droisy, H., Oubrayrie-Roussel, N., &amp; Safont-Mottay, C. (2008). Psychologie du développement : Enfance et adolescence. Manuels visuels de licence (Coll.). Dunod (Eds.), 256 p. <u>Revue :</u> Cerveau et Psycho. Le magazine de la psychologie et des neurosciences. Revue bimestrielle. Prix : 8.25 €. <u>Ouvrages conseillés en sociologie :</u> Corcuff, P. (1995). Les nouvelles sociologies. Paris, Nathan ; 128 p. « 128 ». Durand, J.-P. et Weil, R. (1997). Sociologie contemporaine. Paris, Vigot ; 776 p.</p>	12h CM 12h TD 76h de travail personnel Contrôle Continu		
----	----------------------------------------------	-----------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	--	--

04	<b>STATISTIQUES DESCRIPTIVES ET INFERENTIELLES</b>  SEM 5 (L3)	Peddy CALIARI  (Département SEDSIC)	Il s'agit de familiariser l'étudiant avec la terminologie statistique et de l'initier aux méthodes de traitement des données statistiques. Les étudiants devront être capables de lire, interpréter et construire tableaux et représentations graphiques, effectuer des calculs de base sur des données (pourcentages, effectifs cumulés et fréquences cumulées).  <u>Bibliographie :</u> Escofier B., Pagès J. (1997). Initiation aux traitements statistiques. Presses Universitaires de Rennes ; 263 p. Beaufils B. (2002). Statistiques descriptives appliquées à la psychologie : exercices résolus. Editions BREAL ; 191 p.	24h TD Contrôle Continu 85h de travail personnel		
05	<b>CONCRETISATION DE PROJETS ASSOCIATIFS</b>  SEM 5 (L3)  (Liste des APS à consulter au SUAPS)	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives  (SUAPS)	Au travers d'un niveau reconnu dans une activité physique et sportive, viser la <b>responsabilisation du citoyen dans le développement et la concrétisation de projets associatifs.</b> Compétences susceptibles d'être réinvesties dans le parcours professionnel de l'étudiant et dans sa vie future (évolution) <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir prendre des responsabilités au sein d'un groupe sportif</li> <li>- savoir organiser un évènement sportif</li> <li>- savoir manager une équipe</li> <li>- savoir régler la sécurité sur le terrain</li> </ul> savoir utiliser l'outil informatique pour la gestion des résultats.	Contrôle Continu		

Rappel : 24 heures / 3 ECTS / Validation en Contrôle continu (CC)

# Stages et insertion professionnelle

## Calendrier des stages

Les étudiants ont la possibilité de faire un stage aux semestres 5 et 6 (métiers de l'éducation, métiers des médias et de la communication).

- L.3-Semestre 5 : UEP 9 : STAGE (au choix dans liste de professionnalisation)
- L.3-Semestre 6 : UEP 11 : STAGE (au choix dans liste de professionnalisation)

## Déroulement de l'EC-stage

Les stages seront encadrés en amont par des préparations au stage. En aval, une aide sera fournie par un tuteur pour la constitution d'un dossier.

## Analyse de Pratiques de classe

Un EC « Analyse des Pratiques de classe » est proposé en S.4 et en S.6 pour les étudiants qui souhaitent mieux comprendre le fonctionnement d'une classe.

## Métiers des Arts, des Langues, des Lettres et de la Culture

L'UE « Métiers des Arts, des Langues, des Lettres et de la Culture » sera dispensée, en S.2, S.4 et S.6, sous forme de séminaires, de conférences et de rencontres diverses dans la première quinzaine du mois de janvier

# TABLEAUX DES EQUIVALENCES DES UE ACQUISES AVANT LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2011-2012 ET LES UE ACTUELLES

## **LICENCE Lettres et Sciences Humaines Mention INFORMATION ET COMMUNICATION**

<b>LMD 2006-2010 : L3</b>		<b>LMD 2010-2013 : L3</b>	
<b>Crédits (30 ECTS) par semestre)</b>	<b>5<sup>ème</sup> semestre : S5</b>	<b>Crédits (30 ECTS) par semestre)</b>	<b>5<sup>ème</sup> semestre : S5</b>
<b>8</b>	UEO1 HTS : Histoire et théories des sciences sociales - ECa. Histoire des sciences sociales (4 ECTS) - ECb. Théories et auteurs fondamentaux (4 ECTS)	<b>8</b>	UEO9 : Sciences sociales appliquées a) Histoire des sciences sociales (4 ECTS) b) Sociologie de la communication (4 ECTS)
<b>8</b>	UEO2 TSIC : Théories des SIC - ECa. Théories de la communication (4 ECTS) - ECb. Communication des organisations (4 ECTS)	<b>8</b>	UEO10 : Théories des SIC a) Théories de la communication (4 ECTS) b) Communication des organisations (4 ECTS)
<b>4</b>	UEP1 SMC : Sociologie des médias et de la communication	<b>3</b>	UEP9 : UEP de professionnalisation transversale Au choix (cf. liste) Recommandées : CLES (anglais ou espagnol)
<b>4</b>	UEP2 CED : Communication, éthique et droit	<b>6</b>	UEP10 : Information et documentation a) Méthodes de rédaction (3 ECTS) b) Gestion documentaire (3 ECTS)
<b>6</b>	UEC Informatique (OIM) (1,5 ECTS) Anglais (LVE) (1,5 ECTS) Methodologie (MET) (3 ECTS) - disciplinaire - documentaire	<b>5</b>	UEC5 : UE Complémentaire a) Outils Informatiques et Multimédia (OIM) (1 ECTS) b) Langues Vivantes Etrangères (LVE) : Anglais ou Espagnol (2 ECTS) c) Enseignement au Libre Choix (ECL) (2 ECTS)
<b>6<sup>ème</sup> semestre : S6</b>		<b>6<sup>ème</sup> semestre : S6</b>	
<b>8</b>	UEO3 CCS : Communication et changement social - ECa. Modèles de communication et modèles de développement (4 ECTS) - ECb. Sociologie des métiers de la communication (4 ECTS)	<b>8</b>	UEO11 : Communication et changement social a) Théories et auteurs fondamentaux (4 ECTS) b) Modèles de communication et paradigmes de développement (4 ECTS)
<b>8</b>	UEO4 LEP : Langue et enjeux de pouvoir - ECa. Langues, identités et pouvoirs (4 ECTS) - ECb. Discours, médias et pouvoirs (4 ECTS)	<b>8</b>	UEO12 : Communication et enjeux de pouvoir : a) Migrations, territoires et identités (4 ECTS) b) Discours, médias et pouvoirs (4 ECTS)
<b>4</b>	UEP3 APA : Analyse de produits audiovisuels - ECa. Approche des techniques d'écriture audiovisuelles (2 ECTS) - ECb. Analyse de films (2 ECTS)	<b>6</b>	UEP 12 : Analyse de productions audiovisuelles a) Analyse de films – Techniques d'écriture audiovisuelles (3 ECTS) b) Journal télévisé – journal radiodiffusé (3 ECTS)
<b>5</b>	UEP4 PJ : Pratiques journalistiques - ECa. JT, journal radio (3 ECTS) - ECb. Presse écrite (2 ECTS)	<b>6</b>	UEP 13 : Pratiques rédactionnelles a) Presse écrite (3 ECTS) b) Supports en ligne (3 ECTS)
<b>5</b>	UEP5 ILD : Ingénierie linguistique et documentaire - ECa. Ingénierie linguistique (3 ECTS) - ECb. Langages documentaires (1 ECTS) - ECc. Lecture (1 ECTS)	<b>2</b>	UEP 11 : UEP de professionnalisation Au choix (cf. liste) (2 ECTS)

# Principaux services de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines

## Accueil

Un « cahier de liaison » (Etudiants/Administration) est à votre disposition. Vous pouvez y inscrire vos demandes, signaler les problèmes, demander des rendez-vous, etc. Pour tout renseignement : N'hésitez pas à consulter le site de l'UAG : [www.uag.fr](http://www.uag.fr)

## Secrétariat de département

**Mme Luce LEGER**

du Lundi au Vendredi : de 8h à 12h30 et de 14h à 15h30

Tel : 0596 72 74 62

- Vous informe de façon précise sur votre inscription (administrative ET pédagogique)
- Vous aide à régulariser votre situation administrative et pédagogique
- Vous accompagne tout au long de l'année universitaire
- Vous reçoit pour tout dépôt de documents (demande de consultation de copie, réclamation, etc.)...

## Service Aide à la réussite

- Vous encadre en cas de difficulté et vous conseille pour le choix des actions proposées dans le cadre du Plan Réussite Licence
- Vous oriente vers les services universitaires adaptés à vos besoins (assistance sociale, médecine universitaire, SCUIO-IP, CROUS, etc.)
- Vous accompagne dans votre projet professionnel
- Vous propose une animation culturelle et pédagogique
- Vous indique les modalités de réorientation

## Service Salariés

- Vous aide à sortir de votre isolement en vous mettant en relation avec les enseignants de votre filière
- Vous propose des supports pédagogiques (polycopiés, cours en ligne, fichiers d'adresses d'autres étudiants...)
- Vous informe régulièrement par mail (convocations, informations diverses, etc.)

# Plan Réussite Licence

*Ce plan est issu de la concertation engagée dans le cadre du chantier "réussir en licence et lutter contre l'échec à l'université" avec la communauté universitaire au moment de la discussion sur le projet de loi autonomie. Ce plan a pour ambition de diviser par deux le taux d'échec en première année, sachant qu'un étudiant sur deux échoue aujourd'hui en fin de première année.*

Voici les actions retenues pour le Plan Réussite en Licence à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines :

→ **Désignation d'enseignants-référents** : Pour faciliter votre intégration et maintenir votre motivation.

→ **Suivi, accompagnement et réorientation** : (Dans le cadre de **l'orientation active**) Pour vous accompagner de la préinscription jusqu'à la fin de la première année et anticiper un éventuel changement d'orientation.

→ **Mise en place de TD de consolidation disciplinaire** : Pour vous aider à surmonter vos lacunes, vous mettre en confiance et apprendre autrement.

→ **Mise en place de TD de renforcement des savoirs généraux ou transversaux** : Pour vous aider à vous améliorer en :

-culture générale

-rédaction en français

-soutien à l'apprentissage d'une langue vivante...

→ **Intégration des tuteurs pédagogiques aux équipes pédagogiques** : Pour que des étudiants (niveau L.3 au Doctorat) puissent vous accompagner tout au long de l'année et partager avec vous leurs expériences.

→ **Dédoublage des groupes de TD pour les UE fondamentales** : Pour vous permettre de travailler en petits groupes et prendre ainsi plus rapidement confiance en vous.

→ **Aide aux étudiants salariés et aux étudiants handicapés** : développement de cours en ligne, tutorat, photocopies, etc.

# Passerelles-Réorientation

## POURQUOI SOUHAITEZ-VOUS UNE REORIENTATION ?

\*Faites un bilan du 1<sup>er</sup> semestre

\*Trouvez les éléments qui motivent votre désir de changer de projet d'études.

## COMMENT PRENDRE VOTRE DECISION ?

\***Définissez vos critères de choix.**

\*Analysez les filières existantes (contenus, possibilités d'insertion professionnelle)

\*Si vous avez des difficultés, des doutes pour prendre une décision, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous avec une Conseillère d'Orientation-Psychologue ou à poser vos questions au CUIO-IP de votre pôle.

## LA PROCEDURE DE REORIENTATION

Retirer le dossier et sa notice explicative auprès de votre scolarité ou du SCUIO-IP. Ce dossier est aussi téléchargeable sur le site Internet de l'UAG <http://www.univ-ag.fr>, rubrique « Se réorienter ».

### **\*Se réorienter vers une autre licence à l'UAG**

Les étudiants souhaitant se réorienter peuvent le faire à trois moments distincts au cours de l'année universitaire, toutefois **une seule réorientation est possible par année** :

1-Dans la limite des deux semaines suivant la rentrée, les étudiants pourront modifier leur inscription, avec pour seule formalité de faire transférer leurs inscriptions dans la nouvelle UFR/FACULTE/INSTITUT d'accueil ; (sous réserve d'adoption de la proposition d'un nouveau dispositif d'aide à la réussite) ils seront alors affectés d'office dans « un groupe de niveau à renforcer » (TD) de la nouvelle UFR/FACULTE/INSTITUT.

2-Avant le début du 2<sup>ème</sup> semestre, les étudiants pourront changer de domaine/mention, après accord des COMMISSIONS D'ORIENTATION des UFR/FACULTE d'accueil et d'origine composées : du Responsable de Domaine, du Directeur des études, du Responsable de mention et des Enseignants de l'UEO de l'UFR/FACULTE concerné.

3- Après le 2<sup>ème</sup> semestre, ils peuvent envisager de postuler à un BTS.

### **\*Se réorienter dans une autre université**

Pour les disciplines/formations non enseignées/non dispensées à l'UAG, vous devez vous adresser directement aux universités proposant la formation souhaitée.

### **\*Se réorienter vers une formation courte**

Informez-vous. Déterminez ainsi le BTS, DEUST ou DUT qui vous intéresse en consultant les listes et les programmes disponibles au SCUIO-IP.

### **\*Se réorienter vers une école**

Une école spécialisée dans le domaine social (éducateur spécialisé, assistant de service social, etc.), du domaine de la santé ou des soins (manipulateur radio, infirmier, etc.)... Pour certaines écoles les inscriptions commencent presque une année à l'avance, soit en début d'année universitaire.



# Règlements des examens



**REGLEMENT GENERAL DU CONTROLE  
DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES (RGCCA)  
APPLICABLES aux cursus LICENCE et MASTER**

Le présent règlement général du contrôle des connaissances et des aptitudes s'inscrit dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
- le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur au système français d'enseignement supérieur,
- l'arrêté du 26 août 2008 qui modifie l'arrêté du 23 avril 2002 relatif à la licence,
- l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence générale,
- l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de master.

N.B. Les licences professionnelles relèvent de l'arrêté du 19 novembre 99 (MENS9902515A) et font l'objet d'un règlement spécifique.

## **Article 1. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

La licence est organisée sur 6 semestres de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur trois années (L1, L2, L3).

Le master est organisé sur 4 semestres de 30 crédits chacun, répartis sur 2 années (M1, M2).

L'année universitaire comporte 2 semestres. Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (UE) qui peuvent se décomposer en éléments constitutifs (EC).

Chaque semestre compte pour 30 ECTS. La licence totalise une valeur de 180 ECTS et le master une valeur de 120 ECTS.

Le nombre, la période, la nature et la durée des épreuves, le coefficient, les ECTS des EC et UE figurent dans les modalités particulières de chaque formation, publiés dans les guides ou livrets élaborés par les composantes et actualisés chaque année.

Chaque UE est affectée d'un coefficient de 1 à 5, l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

## **Article 2. INSCRIPTIONS**

L'étudiant doit procéder à son inscription administrative annuelle. Après règlement de ses droits universitaires, il doit effectuer son inscription pédagogique auprès de sa composante. L'inscription pédagogique vaut inscription aux examens.

Les inscriptions administratives et pédagogiques sont obligatoires. L'étudiant qui n'a pas satisfait à ces obligations n'est pas autorisé à passer les examens. Les dates limites d'inscription arrêtées par l'université sont impératives.

Il n'y a pas de limitation du nombre d'inscriptions.

Les commissions pédagogiques examinent les demandes d'équivalence ou de validation d'acquis.

### **Article 3. CONTROLE DES CONNAISSANCES**

Selon le Règlement Particulier du Contrôle des Connaissances et des Aptitudes (RPCCA), le contrôle des connaissances s'effectue soit par contrôle continu (CC), soit par contrôle terminal (CT), soit par une combinaison de ces deux modes de contrôle.

Chaque composante doit afficher au plus tard un mois après le début des enseignements et porter à la connaissance des étudiants, dans l'espace prévu à cet effet, les modalités détaillées de CC retenues.

Ces modalités incluent nécessairement une part d'évaluation orale dans au moins deux semestres du cursus.

Au premier semestre d'un parcours de licence, le contrôle régulier et continu est privilégié.

L'étudiant étranger inscrit dans le cadre des programmes d'échanges, par exemple ERASMUS, est soumis aux mêmes conditions de contrôle des connaissances.

L'étudiant handicapé peut bénéficier de mesures particulières lors des épreuves : temps additionnel pour composer et aide au handicap. Il doit s'adresser, dès son inscription administrative, au service de la médecine préventive de l'université qui statuera.

#### **- le contrôle continu**

Le CC est constitué nécessairement de deux ou plusieurs exercices et/ou activités. Il engage à l'assiduité.

Le mode du contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

Les modalités du contrôle prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant.

Une épreuve de CC peut être :

- un écrit sous contrôle,
- une activité orale (exposé, participation aux débats, interrogation individuelle...),
- une activité pratique (TP...),
- un mémoire, un projet tuteuré, un travail personnel ou en équipe...

La note finale notée sur vingt points du CC résulte de la moyenne de chacune des notes affectée du coefficient 1 et n'intervient qu'au titre de la première session d'examen, sauf dispositions particulières inscrites dans les RPCCA des composantes.

Pour les EC évalués uniquement en CC un dispositif de rattrapage en 2ème session peut être mis en œuvre, dans ce cas, le Règlement Particulier du Contrôle des Connaissances et des Aptitudes (RPCCA) des composantes le précise.

Lors d'un contrôle continu, une absence dûment justifiée ou appréciée comme cas de force majeure par l'enseignant concerné, en concertation avec le responsable de la mention peut donner lieu à un contrôle de remplacement. En cas de désaccord le président du jury prend la décision finale.

L'absence non justifiée (ABI) à un contrôle ou qui n'a pas donné lieu à un contrôle de rattrapage, entraîne, au niveau de l'application de gestion, la note de 0/20.

#### **- le contrôle terminal**

Le contrôle terminal consiste en une épreuve organisée dans le cadre des sessions d'examen. La correction des épreuves écrites du contrôle terminal se fait sous anonymat.

Lorsqu'il y a 3 sessions, un intervalle minimum de 4 semaines après la publication des résultats, doit séparer la fin des épreuves de la première session de deuxième semestre et le début de l'unique session de rattrapage.

Lorsqu'il y a 4 sessions, les deux sessions d'examens d'un même semestre sont séparées d'au moins 15 jours.

Lorsqu'il y a 3 sessions, tout étudiant déclaré ajourné à l'issue de la première session de chacun des deux semestres est automatiquement inscrit pour la seconde session, s'il n'a pu valider son année par compensation inter-semestrielle, ou s'il refuse la compensation.

Lorsqu'il y a 4 sessions d'examen, tout étudiant déclaré ajourné à l'issue de la première session, est automatiquement inscrit pour la seconde session.

Si l'étudiant se présente à l'épreuve de contrôle terminal de seconde session, la note obtenue remplace la note de contrôle terminal de première session.

Si l'étudiant ne se présente pas au contrôle terminal de seconde session, la note de première session (ABI compris) est automatiquement maintenue et reportée pour le calcul de la moyenne annuelle.

Des dispositifs pédagogiques de soutien, dans le cadre du Plan Réussite Licence (PRL) sont prévus entre les deux sessions d'examen. Ces dispositifs sont affichés dans les composantes pédagogiques au plus tard le jour de la publication des résultats de la première session de chacun des deux semestres.

Les épreuves du contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la seconde session, quel que soit le motif de l'absence.

L'absence à une épreuve est notée ABI sur le relevé de notes et entraîne la note de 0/20.

En Master 2<sup>ème</sup> année, pour les filières qui le précisent dans le RPCCA de leur composante, la session de rattrapage peut ne pas être proposée. Dans ce cas, il y a donc une seule session d'évaluation par semestre.

#### **Article 4. ASSIDUITE**

La présence aux séances de travaux dirigés (TD) ou travaux pratiques (TP) est obligatoire.

À chaque séance de TP ou TD, un contrôle systématique de la présence des étudiants est effectué par les enseignants concernés avec un formulaire d'émargement. Les enseignants transmettent les formulaires au service de la scolarité qui les met à disposition des jurys lors des délibérations.

**Nota bene.** Le maintien de la bourse aux étudiants boursiers est soumis à des conditions de progression, d'assiduité et de présence aux TD-TP et examens. Le non-respect de l'une des obligations précitées peut entraîner le reversement des sommes alors indûment perçues.

#### **Article 5. REGIME SPECIAL D'ETUDES (RSE)**

Un RSE est institué au profit de certaines catégories d'étudiants :

- l'étudiant ayant une activité professionnelle,
- l'étudiant ayant un ou des enfants à charge,
- l'étudiant handicapé,
- l'étudiant sportif de haut niveau,
- l'étudiant élu aux Conseils de l'université, dans les conditions énoncées dans le statut de l'élève étudiant approuvé par le conseil d'administration de l'université,
- l'étudiant en mobilité.

Pour bénéficier du RSE, l'étudiant formule la demande au directeur de la composante concernée, avant une date limite fixée semestriellement par cette composante. L'obtention du RSE vaut pour le semestre en cours. Toute modification du régime ne prend effet qu'au début du semestre suivant.

L'étudiant bénéficiant du RSE est dispensé de l'assistance aux TD. La dispense éventuelle des TP s'applique selon les modalités définies dans le RPCCA.

Tout étudiant du régime spécial est dispensé de plein droit du contrôle continu et régulier des connaissances, sauf s'il en fait par écrit la demande contraire.

Pour les EC validés uniquement en contrôle continu, le RPCCA précise les modalités particulières de validation pour les étudiants concernés.

## **Article 6. REGLES DE PROGRESSION**

### **- licence :**

Conformément à l'article 16 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011, la poursuite des études dans un nouveau semestre n'est plus de droit pour tout étudiant ayant un semestre manquant.

Un semestre pour lequel l'étudiant a obtenu une moyenne inférieure à 10/20, et qu'il n'a pu compenser par l'autre semestre de la même année maquette, est un semestre non validé.

Les jurys de progression de L1 et de L2 peuvent proposer l'inscription en année supérieure pour les étudiants ayant validé :

- l'un des deux semestres de l'année maquette et
- au minimum les UEO du semestre manquant,

Chaque semestre, la liste des étudiants ajournés mais autorisés à continuer (AJAC) est publiée au sein de chaque composante. Les étudiants ne souhaitant pas bénéficier de ce dispositif le font savoir par écrit au directeur de la composante, au plus tard 72h après l'affichage de la liste.

Toutefois, l'inscription étant annuelle, dans la cas où les deux semestres de l'année en cours ne sont pas validés à l'issue de la deuxième session, et si le nombre d'ECTS restant à acquérir est faible, **la commission pédagogique peut** autoriser l'étudiant à anticiper **certaines** UE des deux semestres de l'année suivante **pour les valider**. **Ce dispositif ne vaut pas inscription dans l'année supérieure.**

### **- master :**

L'étudiant titulaire d'une licence est autorisé à s'inscrire dans tout master correspondant à son parcours de formation.

L'étudiant ajourné en M1 ne peut être autorisé à continuer en M2.

## **Article 7. VALIDATION**

### **- notes :**

Les notes vont de 0 à 20.

La note finale d'un semestre est la moyenne pondérée des notes des différentes UE constitutives de ce semestre.

Toute UE dont la note finale est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise. Les EC constitutifs de cette UE sont donc réputés acquis et ne peuvent être présentés de nouveau, même pour améliorer la note.

L'étudiant qui a validé son semestre, avec un zéro dû à une absence justifiée à une ou des épreuves, est autorisé à se présenter uniquement à ces épreuves en seconde session de la même année, s'il veut améliorer sa moyenne du semestre. Dans ce cas, il doit en informer par écrit le président de jury au plus tard 48h après la publication des résultats.

La compensation entre EC et UE s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'une UE comportant plusieurs EC n'est pas acquise, l'étudiant ne repasse que le ou les EC dont la note est inférieure à 10/20.

Les diplômes de licence et de master sont assortis de l'une des mentions suivantes :

- passable (10 et +),
- assez bien (12 – 14),

- bien (14 -16),
- très bien (16 et +).

La note prise en compte est alors la moyenne arithmétique des notes finales de chacune des 3 années maquettes de la licence ou des 2 années maquettes du master.

Toutefois, lorsqu'une mention de licence ne couvre qu'une seule année maquette (S5 +S6)<sup>5</sup>, la moyenne prise en compte, notamment pour le calcul de la mention, est constituée par les seules notes des semestres S5 et S6.

#### **- capitalisation :**

La capitalisation permet de garder pour une durée illimitée une note égale ou supérieure à 10 obtenue à une UE ou à un EC. Les crédits attribués peuvent être pris en compte dans le cadre d'un autre parcours ou d'une validation des acquis. Une UE acquise est transférable.

#### **- compensation en licence :**

La compensation entre les EC d'une UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres d'une même année maquette s'effectue sans note éliminatoire de S1 à S6, dans les conditions énoncées à l'article 3.

La compensation s'établit sans note plancher.

Le diplôme d'études universitaires générales (DEUG LMD : 120 ECTS) est délivré à sa demande à tout étudiant dont la moyenne arithmétique de chacune des 2 premières années maquettes (L1 – L2) est supérieure ou égale à 10/20.

Le diplôme de licence est délivré à tout étudiant qui a obtenu la moyenne arithmétique de 10 à chaque année maquette.

#### **- compensation en master :**

La compensation s'effectue :

- entre MS1 et MS2,
- entre MS3 et MS4, sauf si le RPCCA de la composante précise qu'il n'y a pas compensation entre MS3 et MS4.

Par ailleurs, si le semestre 4 est validé uniquement par la soutenance d'un mémoire, ce semestre doit être acquis sans compensation avec le semestre 3.

#### **- refus de la compensation**

L'étudiant a le droit de refuser la compensation entre les UE d'un même semestre et entre les semestres d'une même année maquette, sur demande écrite auprès du secrétariat, 72h ouvrées après la publication des résultats.

### **Article 8. JURYS**

La composition des jurys est publiée dans chaque composante. Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président de jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

Quels que soient les résultats et les circonstances, le refus du principe de compensation est définitif et la note retenue, y compris ABI, est celle de la session de rattrapage.

Les jurys se réunissent à l'issue des épreuves de chaque session.

La présence de tous les membres est impérative.

#### **- fonction des jurys de fin de semestre :**

---

<sup>5</sup> Cas des licences professionnelles, de la licence de sciences politiques, de la licence de sciences de l'éducation, de la licence d'information et de communication par exemple.

Les jurys de fin de semestre décident de l'admission au semestre au vu des résultats de l'étudiant. Ils valident la moyenne après compensation, et, après la délibération, attribuent éventuellement des points de jury pour porter la moyenne à 10/20.

Les jurys délibèrent souverainement, à huis clos. Leurs décisions ne peuvent faire l'objet d'un appel, sauf en cas d'erreur matérielle. Après délibérations, les jurys proclament les résultats.

#### **- fonction des jurys de diplôme :**

Les jurys de diplôme décident de l'admission au diplôme. Cette admission peut être prononcée à l'issue de tout semestre de S3 à S6. Le jury de diplôme est un jury nommé pour une année universitaire.

Le jury des années L 2 et M 1 d'une part, et des années L3 et M2 d'autre part, sont des jurys de diplômes qui délivrent respectivement des titres (DEUG et maîtrise) et des grades (licence et master).

**Nota bene.** Le diplôme d'études universitaires générales (DEUG LMD : 120 ECTS) est délivré à sa demande à tout étudiant dont la moyenne arithmétique de chacune des deux premières années maquettes est supérieure ou égale à 10/20.

Le jury de M1 délibère sur les résultats des semestres 1 et 2 et se prononce sur la poursuite des études en M2. Ensuite, sur proposition du responsable de la formation, l'admission en M2 est prononcée par le chef d'établissement.

Le jury de M1 délibère aussi sur l'attribution de la maîtrise.

Le diplôme de maîtrise est délivré à sa demande à tout étudiant dont la moyenne arithmétique des semestres 1 et 2 est supérieure ou égale à 10/20. Le relevé de notes précise clairement l'attribution de points de jury si un des semestres est validé par compensation. L'intitulé de la maîtrise est celui indiqué dans le dossier d'habilitation du master, sans référence à une spécialité.

Les jurys de soutenance de mémoire sont composés de deux enseignants-chercheurs au minimum, dont au moins un HDR.

Le jury de M2 délibère sur les deux années maquettes et sur l'attribution du diplôme de master ; il le délivre si sont réunies les conditions suivantes :

- l'aptitude à maîtriser une langue vivante étrangère,
- la validation du semestre 4, lorsque celui-ci est constitué uniquement de la soutenance du mémoire,
- la validation individuelle des semestres 3 et 4 si le RPCCA précise qu'ils ne se compensent pas entre eux,
- la moyenne arithmétique des notes finales des semestres 3 et 4 qui doit être égale ou supérieure à 10/20, lorsque la compensation entre MS3 et MS4 est possible.

Si le semestre 3 est validé par compensation, le relevé de notes précise l'attribution des points de jury.

#### **Article 9. PROCLAMATION DES RESULTATS ET PUBLICITE**

Les étudiants sont mobilisés jusqu'à la publication des résultats.

#### **- consultation des copies et entretien :**

Sur leur demande et dans un délai raisonnable, les candidats ont le droit de consulter leurs copies d'examen et de s'entretenir avec l'enseignant concerné sur leurs résultats. Pour faciliter cette rencontre, les dates et heures de consultation sont affichées pour chaque matière après la proclamation des résultats.

#### **- contestation des résultats, voies et délais de recours :**

L'étudiant qui conteste ses résultats peut saisir, dans le délai de deux mois qui suit la délibération, le président de jury, le président de l'université ou son délégué, d'un recours gracieux lui demandant, pour un motif précis lié à une erreur matérielle, un nouvel examen de son cas par le jury.

Le RGCCA fait l'objet d'une large publicité auprès des étudiants par des moyens variés, dès la rentrée universitaire, tant au niveau de chaque campus que de chaque composante.

Chaque composante publie pour chacune des mentions de ses licences un livret ou guide de l'étudiant contenant toutes les informations nécessaires, sur les enseignements, dont coefficients, modalités de contrôle, ECTS, etc.

Le calendrier des épreuves des contrôles terminaux est affiché au moins 10 jours avant le début des épreuves.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.

#### **Article 10. LES STAGES**

Chaque type de stage fait l'objet d'une convention qui précise les obligations et responsabilités des parties contractantes, conformément à la réglementation en vigueur.

Les étudiants téléchargent la convention en vigueur sur PARI et Pstages.

La convention, téléchargée en triple exemplaire et accompagnée de l'attestation d'assurance de responsabilité civile est signée par toutes les parties **impérativement avant le début du stage**. Un exemplaire reste aux archives de la composante, un deuxième est remis à l'étudiant et le troisième à l'entreprise ou l'administration.

##### **- stage obligatoire :**

Lorsque la maquette du diplôme l'impose, ce stage est alors un EC d'une UE obligatoire du parcours. Son évaluation est effectuée conformément aux dispositions arrêtées par le domaine concerné.

##### **- stage non obligatoire :**

Pour favoriser son insertion professionnelle et sa mise en pratique des enseignements, chaque étudiant peut effectuer un stage dans une entreprise ou un organisme ou une administration, en L1 ou L2 ou L3.

Les conventions papier sont à récupérer et à déposer à la DOSIP accompagnées de l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

A la demande de l'étudiant et après accord du responsable de la mention de licence concernée, ce stage est validé soit comme EC libre, soit comme EC d'une UE de parcours.

##### **- stage de tutorat :**

Les étudiants ayant validé les deux premières années maquettes d'un parcours de licence peuvent, après sélection, exercer des activités de tutorat d'accompagnement pédagogique dans le domaine de formation *ad hoc*. Cette activité peut être validée comme stage obligatoire prévu dans la formation ou bénéficier des dispositions relatives aux stages non obligatoires.

Les étudiants de master peuvent exercer des activités de tutorat d'accompagnement pédagogique ; cette activité relève des dispositions relatives aux stages non obligatoires.

Approuvé par le CEVU du 7 juin 2012, adopté par le CA du 19 juin 2012

# CHARTE DES EXAMENS

## Préambule

Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes définies conformément à l'article L613-1 du code de l'éducation réglementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par l'université des Antilles et de la Guyane.

Pour être opposable, tout dispositif de contrôle des connaissances et des aptitudes doit être approuvé par le CEVU et le CA de l'université et porté à la connaissance des étudiants au plus tard un mois après le début des enseignements.

Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes ne peuvent être modifiées ultérieurement en cours d'année.

## I. ORGANISATION DES EXAMENS

### A- CONVOCATION DES CANDIDATS AUX EXAMENS (contrôles partiels, contrôles terminaux)

La convocation pour les épreuves écrites est faite par voie d'affichage dans la composante, avec indication de la date et du lieu de l'examen et sous panneau fermant à clé, mais aussi par tout autre moyen de communication (site web, etc.).

Exceptions : une convocation individuelle est envoyée aux étudiants du régime spécial et sur leur demande écrite, et aux étudiants dont la situation au moment de l'examen le justifie : stage, séjour à l'étranger, etc.

Le délai entre l'affichage tenant lieu de convocation et l'examen ne peut être, en aucun cas, inférieur à 10 jours. Il est recommandé de doubler l'envoi postal de la convocation individuelle d'un envoi par courriel à l'adresse électronique figurant dans le dossier de l'étudiant.

Pour les épreuves orales et/ou pratiques, les calendriers seront précisés au plus tard, au moment des épreuves écrites. Un délai de 03 jours ouvrables sera observé entre la publication et le jour de l'épreuve

### B- LES SUJETS D'EXAMEN

L'enseignant propose un sujet, et, à ce titre, il engage sa responsabilité. En conséquence, il doit procéder à toutes les vérifications nécessaires avant remise du sujet.

Il précise sur le sujet les documents (dictionnaires, cours...) ou matériels (calculatrices...) autorisés, ainsi que la durée de l'épreuve.

En l'absence d'indication, aucun matériel ou document ne sera autorisé.

Il remet le sujet au service des examens suffisamment à la date fixée par ce dernier pour le bon déroulement de l'examen.

Il doit être joignable et indique au moment où il remet le sujet les coordonnées (nom, numéro de téléphone) permettant de le joindre.

## II. CONDITIONS D'EXAMEN

Les surveillants seront informés des conditions particulières d'examen dont bénéficient certains candidats (tiers temps supplémentaire de composition et/ou toute autre disposition spéciale en faveur des candidats handicapés, etc.)

### A- SURVEILLANCE DES SALLES D'EXAMEN



Il convient d'éviter de mettre dans une même salle des examens à durée différente.

Les enseignants assurent en priorité la surveillance des épreuves d'examen, partiels et contrôles terminaux relevant de leur discipline. En outre, il est fortement souhaitable qu'un des surveillants soit le responsable du sujet de l'épreuve.

Quel que soit le nombre d'étudiants, chaque salle d'examen comprend obligatoirement un minimum de deux surveillants dont l'un sera désigné comme responsable de salle (mention en sera faite sur le procès-verbal d'examen).

Dans les amphithéâtres où le nombre des étudiants est supérieur à 100, il est nécessaire de prévoir au minimum trois surveillants.

Une liste des candidats inscrits à l'examen, établie par le service des examens est remise au surveillant responsable de la salle. Elle doit être affichée à l'entrée de la salle d'examen,

Les surveillants :

- sont présents dans la salle d'examen au moins quinze minutes avant le début de l'épreuve,
- vérifient la préparation matérielle de la salle (places, matériel de composition, brouillons et copies, *etc.*),
- contrôlent l'identité des candidats en début d'épreuve, les candidats doivent donc pouvoir justifier de leur identité au moyen d'une pièce en cours de validité avec photographie.

Les étudiants :

- doivent regrouper à l'endroit indiqué par les surveillants sacs, porte-documents, documents, cartables, ainsi que tout matériel et document non autorisé, afin qu'ils ne puissent y avoir accès pendant la durée de l'épreuve ; téléphones portables et appareils permettant l'écoute de fichiers audio, et plus largement, tout appareil permettant les échanges ou la consultation d'informations, doivent être impérativement éteints et sont soit rangés dans les sacs, soit remis aux surveillants,
- ne doivent avoir aucune communication entre eux ni avec l'extérieur pendant la durée des épreuves.

## **B- ACCES DES CANDIDATS AUX SALLES D'EXAMEN**

Les étudiants sont tenus de se présenter au moins quinze minutes avant le début de l'épreuve.

L'accès de la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. Toutefois, le président du jury ou à défaut le directeur de la composante, auquel le président de jury aura laissé ses consignes par le biais du service des examens, pourra à titre exceptionnel, lorsque le retard est dû à un cas de force majeure laissé à son appréciation, autoriser à composer un candidat retardataire, à condition que le retard n'excède pas une heure.

Dans ce cas, l'étudiant reçoit son autorisation ou son refus de composer du service des examens vers lequel le renvoie le surveillant, après constat du retard en salle.

Par souci d'équité, il est recommandé qu'une réunion des présidents de jurys de la composante ait lieu en amont des examens, pour harmoniser les possibles décisions, en fonction des circonstances des retards.

Aucun temps supplémentaire de composition ne sera donné au candidat concerné.

Mention du retard et des circonstances est porté sur le procès-verbal de l'examen.

Une fois les sujets distribués, aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure de composition, même s'il rend une copie blanche.

Durant la première heure d'épreuve, aucune sortie provisoire ou définitive n'est autorisée. Toutefois, en cas de nécessité absolue, un candidat peut exceptionnellement être autorisé à sortir de la salle durant la première heure. Après avoir relevé toutes ses feuilles de copie et de brouillon, un des surveillants accompagne le candidat à l'extérieur de la salle et il est fait mention de cette sortie

au procès-verbal. Si le candidat revient dans la salle, ses feuilles et copies lui sont rendues. Aucun temps supplémentaire ne lui est accordé au-delà de l'horaire de fin d'épreuve initialement prévu, sauf s'il s'agit d'un candidat handicapé pour lequel un aménagement d'épreuve lui autorise des sorties de salle avec temps compensatoire.

Les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y seront autorisés qu'un par un. Ils seront accompagnés par un des surveillants, et la copie d'examen devra rester dans la salle.

Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, dont l'en-tête aura été renseigné, même s'il rend une copie blanche.

Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans signer la liste d'émargement.

### **C- ÉTABLISSEMENT DU PROCES-VERBAL D'EXAMEN**

A l'issue de l'épreuve, les surveillants doivent obligatoirement remplir le procès-verbal d'examen sur lequel doivent figurer en particulier :

- des éléments permettant d'identifier, l'épreuve, la durée, le responsable de l'épreuve,
- le nombre d'étudiants présents, présents non inscrits, absents,
- le nombre de copies remises,
- les observations ou incidents constatés pendant l'examen,
- les étudiants admis en salle après l'ouverture du sujet et l'heure d'arrivée.

Ils doivent également au service des examens *de la composante* :

- le procès-verbal renseigné, signé par les surveillants,
- la liste d'appel et d'émargement,
- les copies d'examen, après vérification du nombre par le service des examens en présence de l'enseignant qui consigne ce dépôt de copies en signant dans un registre prévu à cet effet.

## **III. VALIDATION ET RESULTATS**

### **A- TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES NOTES**

Chaque correcteur doit transmettre les notes attribuées en cours de semestre (TD, partiels, contrôle continu, projets...) et celles des examens terminaux au service des examens dans un délai fixé par la composante, afin de pouvoir préparer les délibérations finales.

Dans tous les cas, les notes de contrôle continu doivent être communiquées au plus tard 3 semaines après la date du contrôle.

Le report des notes sur le procès-verbal et la préparation de la délibération du jury sont assurés par le service des examens sous la responsabilité du président du jury.

Le mode du contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

Les modalités du contrôle prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant, et dans tous les cas au moins une semaine, avant le début des examens terminaux.

### **B- LES JURYS D'EXAMEN**

#### **Composition**

La composition des jurys est publiée dans chaque composante.

Les membres du jury de semestre ou (et) de diplôme, ainsi que le président, sont nommés par arrêté du président de l'université sur proposition du directeur de la composante organisant le diplôme. Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président de jury est nommé, ainsi que

des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition du jury est communiquée aux étudiants par affichage sur les lieux d'examen, la période de délibération étant inscrite dans le calendrier de chaque composante tel qu'il est validé par les conseils.

Une convocation est adressée par président de jury à chacun des membres du jury précisant la date et le lieu de la délibération.

Les jurys se réunissent à l'issue des épreuves de chaque session.

La présence de tous les membres est impérative.

## **Rôle**

Le jury se réunit à chaque session d'examen et délibère à partir des résultats obtenus par les candidats à l'ensemble des épreuves constitutives de l'évaluation.

Le jury est seul qualifié pour procéder aux ajustements de notes nécessaires à une validation réglementaire, d'un élément constitutif, d'une unité d'enseignement, d'un semestre, du diplôme.

A l'issue de la délibération, les membres du jury présents émargent. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui. Les résultats sont exclusivement publiés, par voie d'affichage, sous contrôle du jury, par les services des examens, sur panneau fermant à clé.

Le jury délibère souverainement, en appliquant strictement le règlement en vigueur.

A l'exclusion de la rectification éventuelle d'erreurs matérielles, le jury épuise sa compétence à compter de la signature et de la publication du procès-verbal par son président.

## **C- COMMUNICATION DES RESULTATS ET CONTENTIEUX**

La diffusion des résultats d'examen et des notes des étudiants via internet est susceptible de porter atteinte à la vie privée des personnes compte tenu des caractéristiques propres au réseau internet qui est par principe un réseau ouvert au public (cf. loi du 6 janvier 1978).

Le document affiché ne devra comporter aucune rature qui ne soit contresignée par le président de jury

Les demandes de rectification d'erreurs matérielles doivent être présentées, sous peine d'irrecevabilité, dans un délai de deux mois à compter de l'affichage de la copie du dit procès-verbal.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable à la consultation de leur copie et à un entretien en présence du correcteur.

Les modalités prévues pour la réception des étudiants et la consultation de leur copie sont affichées après la publication des résultats.

Toute attestation de réussite ou tout relevé de notes sera établi par le service des examens et signé(e) par le directeur de la composante.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats, aux étudiants.

## **IV. FRAUDES AUX EXAMENS**

### **A- PREVENTION DES FRAUDES**

Une surveillance active et continue, avec observations fermes si nécessaire, constitue un moyen efficace de dissuasion.

Les surveillants doivent rappeler, au début de l'épreuve, les consignes relatives à la discipline de l'examen, dont l'interdiction :

- de communiquer entre candidat ou avec l'extérieur,
- de consulter ou même de conserver sans les utiliser documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve,
- d'utiliser les téléphones portables ou tout autre appareil permettant l'échange ou la consultation d'informations. Ces appareils doivent être éteints et rangés dans les cartables ou remis aux surveillants.

Toute fraude commise dans un examen peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à un diplôme ou un titre délivré par un établissement public d'enseignement supérieur.

En cas de sanction, la fraude entraîne pour le coupable la nullité de l'épreuve correspondante ; l'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La section disciplinaire décide s'il y a lieu de prononcer en outre à l'égard de l'intéressé la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

## **B- PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE FRAUDE (décret n°92-657 du 13 juillet 1992, circulaire 033 du 01 mars 2000)**

### **Par le surveillant responsable :**

- prendre toutes mesures nécessaires pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation de l'étudiant à l'examen (sauf cas particulier explicité ci-dessous),
- saisir le ou les documents ou matériels permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits,
- dresser dans le procès-verbal un rapport précis et détaillé, contresigné par le ou les autres surveillant(s) et par le ou les auteur(s) de la fraude. En cas de refus de contresigner opposé par ce dernier, mention est indiquée sur le procès-verbal,
- porter la fraude à la connaissance du président du jury et du directeur de la composante qui pourra saisir le président de l'université,
- cas particuliers : en présence de substitution de personne ou au cas où un candidat par son comportement affecte le déroulement de l'examen, l'expulsion de la salle d'examen de ladite personne ou dudit candidat sera prononcée par le directeur de la composante.

### **Par le jury d'examen :**

Dans l'hypothèse la plus fréquente où le candidat n'est pas exclu de la salle d'examen :

- la copie est traitée comme celle des autres candidats,
- le jury délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat,
- toutefois, aucun certificat de succès ni de relevé de notes ne peut lui être délivré avant que la formation de jugement ait définitivement statué.

## **C- TRAITEMENT DE LA FRAUDE**

Il relève de la section disciplinaire du Conseil d'administration.

Son président est saisi, par le président de l'université, par une lettre mentionnant les noms, qualités, dates de naissances et adresses des personnes faisant l'objet des poursuites ainsi que les faits qui leur sont reprochés. Elle est accompagnée de toutes pièces justificatives.

Approuvé par le CEVU du 03 juillet 06, modifié et adopté par le CA du 04 juillet 06,  
Modifié par le CEVU du 03 juillet 07 et le CA du 04 juillet 07,  
Modifié par le CEVU du 7 juin 2012 et le CA du 19 juin 2012.

# REGLEMENT PARTICULIER DU CONTROLE DES CONNAISSANCES PROPOSE PAR L'UFR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES RPCCA Licence –UFR Lettres et Sciences Humaines

Objet	Précision pour le domaine
Modalités du contrôle	Pas de combinaison CC + CT dans les domaines de formation
Barème des mentions M = moyenne définie dans le RGCCA	P si $10 \leq M < 12$ // AB si $12 \leq M < 14$ // B si $14 \leq M < 16$ // TB si $M \geq 16$
Nombre d'absences aux TD/TP	3 par TD par UE et/ou EC

## **2/ Autres dispositions propres au domaine qui ne dérogent pas au RGCCA :**

1. Au premier semestre de tout parcours de L, les EC validés uniquement en CC représentent au moins 20 ECTS.
2. Les EC validés uniquement en contrôle continu concernés par la deuxième session représentent au moins 10 ECTS du semestre
3. -La présence aux séances de travaux dirigés (TD) est obligatoire. Au-delà de 3 absences aux TD d'une même matière, l'étudiant ne peut se présenter aux épreuves de la première session de la matière concernée.
4. Les documents suivants, organisés sous forme de syllabus, sont portés à la connaissance des étudiants, au plus tard un mois après le début des enseignements :
  - Fiche d'UE précisant, le contenu pédagogique, les objectifs, le mode de contrôle des connaissances, le coefficient et la valeur en crédits de l'UE.
  - La liste des EC validés en CC en session 1 et faisant l'objet d'une épreuve à la session 2
5. L'ouverture d'un enseignement libre en semestre 4 ou 5, se fait dans les conditions arrêtées par les conseils de l'université (CEVU + CA) : Choix sur une liste fixée, nombre d'inscrits minimum.
6. Le Domaine s'engage à garantir les compatibilités d'emplois du temps des enseignements et des examens, uniquement pour les parcours dont la cohérence et la pertinence par rapport à un projet professionnel précis, aura été reconnue par les équipes pédagogiques concernées.
7. Toutes les épreuves de contrôle des connaissances sont organisées sous forme de contrôles terminaux pour les étudiants du régime spécial. En conséquence, toute UE validée en contrôle continu par les étudiants du régime normal le sera sous forme d'un contrôle terminal par ceux du régime spécial.  
Les étudiants du régime spécial qui ont demandé par écrit, à satisfaire aux exigences du contrôle continu, ne sont pas concernés par ce dispositif de session spéciale.
8. Pour renforcer l'investissement des étudiants dans le cadre du Plan Réussite Licence, les jurys qui le souhaitent pourront accorder des points jurys supplémentaires aux étudiants qui ont suivi de façon assidue les actions du Plan Réussite Licence.
9. Les offres de stages seront proposées en priorité aux étudiants qui ont élaboré un projet personnel et professionnel, validé par l'équipe pédagogique.
10. Pour les étudiants ajournés mais autorisés à continuer (AJAC), la priorité sera donnée aux UE et/ou EC de l'année inférieure.
11. Il ne pourra y avoir qu'un seul groupe pour chaque UEP Transversale et chaque enseignement au libre choix (ECL).

MENTION : Sciences Humaines et Sociales

SPECIALITE : **Information et Communication (IC)****LICENCE SIC 3<sup>ème</sup> année – PARCOURS COMMUNICATION**

NOM : .....Prénom : .....N° Etudiant : .....  
Tél Fixe : .....Portable : .....Mail.....

	CODE UE	INTITULE DE L'UE	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	Je m'inscris Ici <sup>6</sup>	Coef .	ECTS
S 5	UEO9	Sciences sociales appliquées	a) Histoire des sciences sociales	<input type="checkbox"/>	2	4
			b) Sociologie de la communication	<input type="checkbox"/>		4
	UEO10	Théories des SIC	a) Théories de la communication	<input type="checkbox"/>	2	4
			b) Communication des organisations	<input type="checkbox"/>		4
	UEP9	UEP de professionnalisation transversale (au choix cf. liste)	Cf. liste : 1 SUEP au choix Précisez ici l'intitulé.....  UEP CLES (Anglais ou Espagnol) recommandée	<input type="checkbox"/>	1.5	3
UEP10	UEP de Professionnalisation Information et documentation	a) Méthodes de rédaction	<input type="checkbox"/>	2	3	
		b) Gestion documentaire	<input type="checkbox"/>		3	
UEC5	UE Complémentaire	a) Langues Vivantes Etrangères : <input type="checkbox"/> Anglais <b>ou</b> <input type="checkbox"/> Espagnol b) Outils informatiques et multimédia (OIM) c) Enseignement au libre choix (ECL) Précisez ici l'intitulé.....	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1	2 1 2	
S 6	UEO11	Communication et changement social	a) Théories et auteurs fondamentaux	<input type="checkbox"/>	3	4
			b) Modèles de communication et paradigmes de développement	<input type="checkbox"/>		4
	UEO12	Communication et enjeux de pouvoir	a) Migrations, territoires et identités	<input type="checkbox"/>	3	4
			b) Discours, médias et pouvoirs	<input type="checkbox"/>		4
	UEP11	UEP de professionnalisation transversale (au choix cf. liste)	Cf. liste : 1 SUEP au choix Précisez ici l'intitulé.....	<input type="checkbox"/>	1	2
UEP12	UEP de professionnalisation Analyses et productions audiovisuelles	a) Analyse de films – Techniques d'écriture audiovisuelles	<input type="checkbox"/>	1,5	3	
		b) Journal télévisé – journal radiodiffusé	<input type="checkbox"/>		3	
UEP13	UEP de professionnalisation Pratiques rédactionnelles	a) Presse écrite	<input type="checkbox"/>	1,5	3	
		b) Supports en ligne	<input type="checkbox"/>		3	

**L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens.** Cette fiche d'inscription datée et signée doit être **remise** au secrétariat de votre discipline **au plus tard dans la semaine de votre inscription administrative.**

Lu et approuvé  
Date et signature de l'étudiant

<sup>6</sup> Pour une première inscription, mettez une croix pour l'ensemble des éléments. En cas de réinscription, ne mettez une croix que dans les éléments qu'il vous reste à passer.

N.B. : Pour les ECL et les UEP transversales, précisez votre choix en inscrivant l'intitulé retenu (Cf. liste).

MENTION : Sciences Humaines et Sociales –

SPECIALITE : **Information et Communication (IC)****LICENCE SIC 3ème Année - PARCOURS Français Langue Etrangère (FLE)**

NOM : .....Prénom : .....N° Etudiant : .....

Tél Fixe : .....Portable : .....Mail.....

	CODE UE	INTITULE DE L'UE	ELEMENTS CONSTITUTIFS EC	Je m'inscris ici <sup>1</sup>	Coef	ECTS
S 5	UEO9	Sciences sociales appliquées	a) Histoire des sciences sociales	<input type="checkbox"/>	2	4
			b) Sociologie de la communication	<input type="checkbox"/>		4
	UEO10	Théories des SIC	a) Théories de la communication	<input type="checkbox"/>	2	4
			b) Communication des organisations	<input type="checkbox"/>		4
	UEP9	UEP de Professionnalisation Didactique des langues / FLE	2 SUEP-FLE : a-Enseigner et apprendre les langues étrangères : concepts, méthodes et pratiques b-Didactique de l'interculturalité	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	2	3+3
UEP10	UEP de professionnalisation transversale (au choix cf. liste)	Cf. liste : 1 SUEP au choix <i>Précisez ici l'intitulé.....</i> <i>UEP CLES (Anglais ou Espagnol) recommandé.</i>	<input type="checkbox"/>	1.5	3	
UEC5	UE Complémentaire	a) Langues Vivantes Etrangères : <input type="checkbox"/> Anglais <b>ou</b> <input type="checkbox"/> Espagnol b) Outils informatiques et multimédia (OIM) c) Enseignement au Libre Choix (ECL)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	1	2 1 2	
S 6	UEO11	Communication et changement social	a) Théories et auteurs fondamentaux	<input type="checkbox"/>	3	4
			b) Modèles de communication et paradigmes de développement	<input type="checkbox"/>		4
	UEO12	Communication et enjeux de pouvoir	a) Migrations, territoires et identités	<input type="checkbox"/>	3	4
			b) Discours, médias et pouvoirs	<input type="checkbox"/>		4
	UEP11	UEP de Professionnalisation Didactique des langues / FLE	4 SUEP-FLE : a-Géopolitique de la francophonie b-Histoire de la langue française et de la francophonie c-Apprentissage des langues et créativité d-Les particularités régionales des français dans le monde	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	3	3 3 3 3
UEP12	UEP de Professionnalisation	Cf. liste : 1 SUEP au choix <i>Précisez ici l'intitulé.....</i>	<input type="checkbox"/>	1	2	

**L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens.** Cette fiche d'inscription datée et signée doit être remise au secrétariat de votre discipline **au plus tard dans la semaine de votre inscription administrative.**

Lu et approuvé  
Date et signature

<sup>1</sup> Pour une première inscription, mettez une croix pour l'ensemble des éléments. En cas de réinscription, ne mettez une croix que dans les éléments qu'il vous reste à passer.

N.B. : Pour les ECL et les UEP transversales, précisez votre choix en inscrivant l'intitulé retenu (Cf. liste).

# Mobilité des étudiants et coopération internationale

## L'OFFRE DE MOBILITE

I.3.bZONE/PAYS	PROGRAMMES INTERNATIONAUX	I.3.cSTAGES *
<b>I.4CANADA</b>	<b>I.5CREPUQ</b> (Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec) <b>Partenariat avec 22 universités du Québec</b> Durée du séjour : 1 ou 2 semestres	Université de Brock <i>Stage intensif d'anglais</i>  Durée du séjour : 5 semaines (mi-Juillet/mi-Août)
<b>I.6CARAIBE anglophone &amp; hispanophone</b>	<u>Partenariats avec :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Université Nationale de Colombie</li> <li>• Universités d'Haiti</li> <li>• Université de la Havane</li> <li>• Université de Saint Domingue</li> <li>• Université du Vénézuéla</li> <li>• Université des West Indies</li> <li>• Université des Iles Vierges (St Thomas)</li> </ul> Durée du séjour : 1 ou 2 semestres	-A la Barbade Barbados Community College (Barbade) Stage intensif d'anglais <u>Durée du séjour:</u> 6 semaines (fin juillet/fin août) -A la Dominique Dominica State College <b>-En République Dominicaine</b> Stage intensif d'espagnol <u>Durée du séjour:</u> de 2 à 6 semaines (Juillet/ Août)
<b>I.7ETATS-UNIS</b>	<b>I.8ISEP</b> <b>I.9(International Student Exchange Programme)</b>  Partenariat avec 130 universités américaines, dont Porto Rico Durée du séjour : 1 ou 2 semestres	<b>Earlham College</b>  Stage linguistique et culturel  Durée du séjour : 2 semaines (mars-avril)
<b>I.10EUROPE</b>	<u>EFTLV/ERASMUS</u> <u>Séjours d'études :</u> Partenariat avec 33 universités européennes Durée du séjour : 1 ou 2 semestres	<u>Stages en entreprises :</u> <u>Etudiants :</u> de 3 à 12 mois <u>Personnels :</u> une à six semaines (Ces stages doivent se dérouler dans une université ou une entreprise européenne).



### I.11 Aides financières pour les différents programmes

#### I.12 Etudiants boursiers

#### Etudiants non boursiers

- Maintien de la bourse sur critères sociaux
- + Bourse d'aide à la mobilité internationale (*toutes destinations*)  
NB : sa durée ne peut être inférieure à deux mois ni supérieure à neuf mois.
- + Bourse ERASMUS (Europe)

- Bourse ERASMUS (Europe)
- Aide des collectivités (*démarches individuelles*)
- FSDIE : présentation d'un projet au CEVU, par une association d'étudiants



Pays	ALLEMAGNE	AUTRICHE	BELGIQUE	BULGARIE	ESPAGNE	FINLANDE	ITALIE	PORTUGAL	REPUBLIQUE TCHEQUE	REPUBLIQUE SLOVAQUE	ROUMANIE	ROYAUME-UNI	SUEDE
	Nombre	Université		Code Erasmus	Code discipline		Adresse du site						
ESPAGNE	14	Université de Alcalá de Henares		E-ALCAL-H01	08.3 Histoire 09.0 Langues set philologies 09.1 Langues		<a href="http://www.uah.es">www.uah.es</a>						
	15	Université de la Laguna		E-TENERIF01	14.3 Economie		<a href="http://www.ull.es/">www.ull.es/</a>						
	16	Université las Palmas de Gran Canaria		ALASPAL01	07.1 géographie 8.3 Histoire		<a href="http://www.ulpgc.es/">www.ulpgc.es/</a>						
	17	Université de Lleida		E LLEIDA01	08.3 Histoire 09.0 Langue et philologies		<a href="http://www.udl.es/">www.udl.es/</a>						
FINLANDE	18	Turku school of economics and business administration		SF TURKU03	04 Management		<a href="http://www.tukkk.fi">www.tukkk.fi</a>						
ISLANDE	19	Université de " Iceland "		IS REYKJAV01	08.0 Humanité 09 Langage		<a href="http://www.hi.is/">http://www.hi.is/</a>						
ITALIE	19	Université Degli Studi di Brescia		I BRESCIA01	14.3 Economie		<a href="http://www.amm.unibs.it">www.amm.unibs.it</a>						
	20	Université Degli studi di Genova		I GENOVA 01	04 Management		<a href="http://www.unige.it/">www.unige.it/</a>						
	21	Université Degli studi di Torino		I TORINO01	07.3 Géologie 07.4 Biologie 10 Droit		<a href="http://www.unito.it">www.unito.it</a>						
PORTUGAL	22	Université de Coimbra		P COIMBRA 01	08.3 Histoire 091 Langue Portugaise		<a href="http://www.uc.pt">www.uc.pt</a>						
REPUBLIQUE TCHEQUE	23	Slezska Univerzita		CZ OPAVA 01	04.0 Management		<a href="http://www.slu.cz">www.slu.cz</a>						
REPUBLIQUE SLOVAQUE	24	Comenius University in Bratislava		SK BRATISL02	05.1 Education, enseignement 9.1 Langues		<a href="http://www.uniba.sk">www.uniba.sk</a>						

Pays	ALLEMAGNE	AUTRICHE	BELGIQUE	BULGARIE	ESPAGNE	FINLANDE	ITALIE	Portugal	REPUBLIQUE TCHÈQUE	REPUBLIQUE SLOVAQUE	ROUMANIE	ROYAUME-UNI	SUEDE
	<b>ROUMANIE</b>		25	Université « Dunarea de Jos » Din Galari	RO GALATI 01	08.3 Histoire 14.3 Economie 14.6 Etudes Européennes							<a href="http://www.univ-ugal.ro">www.univ-ugal.ro</a>
<b>ROYAUME-UNI</b>		26	Université Wales Bangor	UK BANGOR01	9.0 Langues							<a href="http://www.bangor.ac.uk">www.bangor.ac.uk</a>	
		27	Université de Bristol	UK BRISTOL01	09.1 Langues							<a href="http://www.bristol.ac.uk">www.bristol.ac.uk</a>	
		28	Université de Sussex	UK BRIGHT01	09.1 Langues								<a href="http://www.sussex.ac.uk">www.sussex.ac.uk</a>
		29	Université de Westminster	UK LONDON062	9.0 Langues								<a href="http://www.wmin.ac.uk">www.wmin.ac.uk</a>
		30	King's College London	017LONDON017	09.1 Langues								<a href="http://www.kcl.ac.uk">www.kcl.ac.uk</a>
		31	Université de Warwick	UKCONVENTR01	09.0 Langue et philologie								<a href="http://www.warwick.ac.uk">www.warwick.ac.uk</a>
<b>SUEDE</b>													
		32	Södertörns Högskola	S HUDDING01	04.0 Management							<a href="http://www.sh.se">www.sh.se</a>	

**CONVENTIONS UAG / AMERIQUES / AFRIQUE / ASIE**

Pays	BRESIL	GUYANA	ETATS-UNIS	CANADA	AFRIQUE	ASIE	MEXIQUE	PEROU
	Nombre	Université	Code Erasmus	Code discipline	Adresse du site			
BRESIL	33	Université du Parà		Toutes formations	<a href="http://www.ufpa.br">http://www.ufpa.br</a>			
	34	Université de Rio de Janeiro		Toutes formations	<a href="http://www.ufrj.br">http://www.ufrj.br</a>			
	35	Université Feira de Santana		Toutes formations	<a href="http://www.uefs.br">http://www.uefs.br</a>			
	36	Université de Brasília		Toutes formations	<a href="http://www.unb.br">http://www.unb.br</a>			
GUYANA	37	Université de Guyana		Toutes formations	<a href="http://www.uog.edu.gy">http://www.uog.edu.gy</a>			
CANADA	38	Programme CREPUQ		Toutes formations	<a href="http://echanges-etudiants.crepuq.gc.ca">http://echanges-etudiants.crepuq.gc.ca</a>			
	39	UQAM		Toutes formations	<a href="http://www.uqam.ca">http://www.uqam.ca</a>			
	40	Université de Laval		Toutes formations	<a href="http://www.ulaval.ca">http://www.ulaval.ca</a>			
	41	Université de BISHOP'S		Toutes formations	<a href="http://www.ubishops.ca">http://www.ubishops.ca</a>			
	42	Université de Chicoutini (Québec)		Toutes formations	<a href="http://www.uqac.ca">http://www.uqac.ca</a>			
	43	Université de Toronto		Toutes formations	<a href="http://www.utoronto.ca">http://www.utoronto.ca</a>			
	44	Université de Carleton (Ottawa)		Français	<a href="http://www.carleton.ca">http://www.carleton.ca</a>			
	45	Université de Brock		Anglais, FLE	<a href="http://www.brocku.ca">http://www.brocku.ca</a>			
	46	Université d'Ottawa		Toutes formations	<a href="http://www.uottawa.ca">http://www.uottawa.ca</a>			
ETATS-UNIS	46	Programme ISEP		Toutes formations	<a href="http://www.isep.org">http://www.isep.org</a>			
	47	James Madison University		Lettres et Langues	<a href="http://www.jmu.edu">http://www.jmu.edu</a>			
	48	Earlham College		Lettres et langues	<a href="http://www.earlham.edu">http://www.earlham.edu</a>			
	49	Université de Delaware		Lettres et langues	<a href="http://www.udel.edu">http://www.udel.edu</a>			
AFRIQUE	50	Université de Ouagadougou		Toutes formations	<a href="http://www.univ-ouaga.bf">http://www.univ-ouaga.bf</a>			
ASIE	51	Université de Shanghai		Sciences et technologies	<a href="http://www.sjtu.edu.cn/">http://www.sjtu.edu.cn/</a>			

	52	Université de Quintana Roo		Toutes formations	<a href="http://www.ugroo.mx">http://www.ugroo.mx</a>
<b>PEROU</b>	53	Université Ricardo Palma		Toutes formations	<a href="http://www.urp.edu.pe">http://www.urp.edu.pe</a>

**CONVENTIONS UAG / CARAÏBE**

Pays	COMLOMBIE	CUBA	PORTO RICO	HAÏTI	RECUPLIQUE DOMINICAINE	BARBADE	DOMINIQUE	ILES VIERGES	BARBADE/JAMAÏQUE/TRINIDADE
	Nombre	Université		Code Erasmus	Code discipline	Adresse du site			
<b>COLOMBIE</b>		Université de Valle			Toutes formations	<a href="http://www.univalle.edu.co/">www.univalle.edu.co/</a>			
<b>CUBA</b>	54	Université de la Havane			Toutes formations	<a href="http://www.uh.cu/">www.uh.cu/</a>			
	55	Université de Holguin			Toutes formations	<a href="http://www.uho.edu.cu/">www.uho.edu.cu/</a>			
	56	Université de Pinard Del Rio			Sciences et techniques	<a href="http://www.upr.edu.cu/">www.upr.edu.cu/</a>			
<b>PORTO RICO</b>	57	Université de Rio Piedras			Toutes formations	<a href="http://www.uprrp.edu/">www.uprrp.edu/</a>			
	58	Université de Mayaguez			Toutes formations	<a href="http://www.uprm.edu/">www.uprm.edu/</a>			
<b>REPUBLIQUE DOMINICAINE</b>	59	Université Autonome de Santo Domingo (UASD)			Toutes formations	<a href="http://www.uasd.edu.do/">www.uasd.edu.do/</a>			
	60	Université Catolica Madre y Maestra (PUCMM)			Toutes formations	<a href="http://www.pucmm.edu.do/">www.pucmm.edu.do/</a>			
	61	Université APEC/UNAPEC			Toutes formations	<a href="http://www.unapec.edu.do/">www.unapec.edu.do/</a>			
<b>HAÏTI</b>	62	Université d'Etat d'Haiti			Toutes formations	<a href="http://www.ueh.edu.ht/">www.ueh.edu.ht/</a>			
	63	Université Notre Dame d'Haïti			Toutes formations	<a href="http://www.undh.org/">www.undh.org/</a>			
	64	Université de Quisqueya			Toutes formations	<a href="http://www.uniq.edu.ht/">www.uniq.edu.ht/</a>			
<b>BARBADE</b>	65	Le Barbados Community Colleg			Stage linguistique (anglais)	<a href="http://www.bcc.edu.bb/">www.bcc.edu.bb/</a>			
<b>DOMINIQUE</b>	66	Le Dominica State Colleg			Toutes formations	<a href="http://www.dsc.dm">www.dsc.dm</a>			
<b>ILES VIERGES</b>	67	Université des Iles Vierges (UVI)			Formation des futurs leaders de la Caraïbe	<a href="http://www.uvi.edu/">www.uvi.edu/</a>			
		Université des West Indies (UWI)				<a href="http://www.uwi.edu/">www.uwi.edu/</a>			
<b>BARDADE</b>	68	Campus de Cave Hill			Lettres, Langues, Histoire	<a href="http://www.cavehill.uwi.edu/">www.cavehill.uwi.edu/</a>			
<b>JAMAÏQUE</b>	69	Campus de Mona			Lettres, Langues, Histoire sciences Politiques	<a href="http://www.mona.uwi.edu/">www.mona.uwi.edu/</a>			

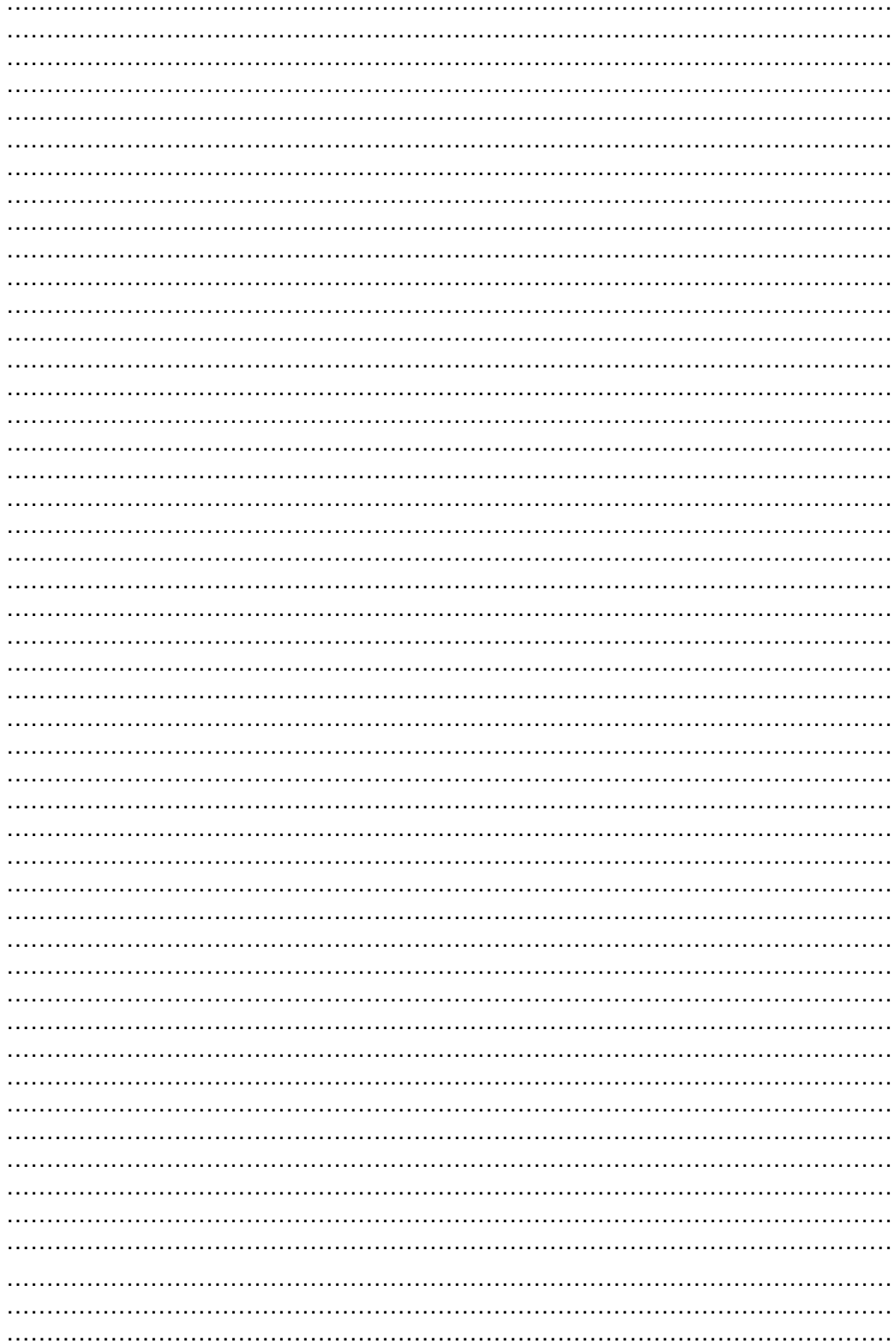
<b>TRINIDAD</b>	70	Campus de St Augustine		Lettres, Langues, Histoire	<a href="http://www.sta.uwi.edu/">www.sta.uwi.edu/</a>
-----------------	----	------------------------	--	----------------------------	--------------------------------------------------------

# Glossaire

- **Capitalisation** : Au sein d'un parcours de formation, les unités d'enseignement (UE) sont définitivement acquises et capitalisées dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.
- **CC** : Contrôle Continu et régulier des connaissances (au moins deux contrôles de valeur égale).
- **Compensation** : Chaque Unité d'Enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits européens (ECTS). Un diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation entre unité d'enseignement. La compensation est organisée sur le semestre, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.
- **CM** : Cours Magistraux
- **CT** : Contrôle Terminal placé dans la session de fin de semestre. La seconde session (dite de rattrapage) se déroule au mois de juin.
- **Crédits** : Chaque EC obtenu donne droit à des crédits européens : ECTS (acronyme anglais de European Credit Transfer System). Les crédits ECTS représentent, sous la forme d'une valeur numérique (entre 1 et 60) affectée à chaque unité de cours, le volume de travail que l'étudiant est supposé fournir pour chacune d'elles. Ils expriment la quantité de travail que chaque unité de cours requiert par rapport au volume global de travail nécessaire pour réussir une année d'étude complète dans l'établissement. 60 crédits représentent le volume d'une année d'études.
- **Domaine** : Il existe deux domaines de formation distincts au sein de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UAG :
  - le domaine Arts, Lettres et Langues (ALL) qui regroupe les filières Anglais, Créole, Espagnol et Lettres Modernes
  - le domaine Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) qui regroupe les filières Géographie, Histoire, Infocom et Sciences de l'Education.
  - Les domaines constituent le cadre général de l'offre de formation. Les domaines se déclinent en mentions. Les mentions se déclinent en spécialités et en parcours.
- **LVE** : Langue Vivante Etrangère
- **OIM** : Outil informatique Multimedia
- **TD** : Travaux dirigés
- **Semestre** : La licence est divisée en 6 semestres de 30 crédits chacun.
- **UE** : Unité d'Enseignement. Elle se décline en Eléments Constitutifs : EC.
- **UEC** : Unité d'Enseignement Complémentaire. Bloc qui touche à des enseignements transversaux.
- **UEO** : Unité d'Enseignement d'Ossature. Elle correspond à un enseignement fondamental.
- **UEP** : Unité d'Enseignement de Parcours et de Professionnalisation. Elle correspond à un enseignement de spécialisation.
- **VAP** : Validation d'acquis.







# U.F.R. DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

LICENCE INFORMATION ET COMMUNICATION

*ANNEE 2015-2016*



<http://www.congopage.com/article/l-economie-congolaise-souffrirait>